



Information réglementaire supplémentaire

Pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2019

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD**

416-308-9030
www.td.com/investor

Gillian Manning, chef, Relations avec les investisseurs (gillian.manning@td.com)
Chris Bury, vice-président associé, Relations avec les investisseurs (chris.bury@td.com)

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). Cette information doit être utilisée en complément du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du quatrième trimestre de 2019 de la Banque, ainsi que du rapport de gestion de 2019 et des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées «Glossaire – Bâle» et «Acronymes» du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés».

Présentation de l'information financière selon Bâle III

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a commencé l'application progressive de l'exigence de rajustement de la valeur du crédit (RVC) pour la composante actifs pondérés en fonction des risques. L'intégration de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte de 80 % de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC en 2018. Ce pourcentage a grimpé pour s'établir à 100 % en 2019. L'utilisation de différents facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC s'appliquant à la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres résulte en différentes expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, les facteurs scalaires sont tous de 100 %. À compter du deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le coefficient passera de 70 % pour le deuxième trimestre de 2018 à 72,5 % au troisième trimestre et à 75 % au quatrième trimestre. Selon l'approche révisée, la Banque n'a plus à respecter le plancher de fonds propres. Ces trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques sont présentées au tableau des actifs pondérés en fonction des risques (page 10) et au tableau de la situation des fonds propres (pages 1 à 3).

Le BSIF autorise la Banque i) à utiliser l'approche de mesure avancée et ii) à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée).

À compter du quatrième trimestre de 2018, la Banque a appliqué les nouvelles exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la Partie 4 – Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que sur d'autres expositions hors bilan, tandis que le RCC à la Partie 5 – Risque de crédit de contrepartie inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice Exigences de communication financière au titre du troisième pilier, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2019. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2019.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page		
			IFS T4 2019	IRS T4 2019	Rapport annuel 2019
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle			61, 68-78, 86, 103, 220
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle		10	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle		13	
	LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle		14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle		14	
Composition des fonds propres et TLAC ¹	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle		1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle		5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ²	Trimestrielle			
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle		8	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	s. o. ³	Ne s'applique pas à la TD.		
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle		9	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle		6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle		6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle			74-76, 78-81
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle		15	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle			
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle			82, 136, 143, 169

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page		
			IFS T4 2019	IRS T4 2019	Rapport annuel 2019
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle		17-19	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle	20-22, 25-27		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle			169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Trimestrielle		15	
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle			82
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle		16	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle			81
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle		20	
	RC5 – AS – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle		21	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle			74-76, 79-83, 91-92
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle		22-36	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.	Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.		
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle		11	
	RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille	Annuelle		59-60	
RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	s. o.	La TD n'emploie pas cette approche.			

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page		
			IFS T4 2019	IRS T4 2019	Rapport annuel 2019
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle			81-82, 97
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle		37-38	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle		39a	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle		39b	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle		40-45	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle		46	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle		47	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.	La TD n'emploie pas la MMI.		
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle		47	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle			65-66, 83, 139-140, 171-172
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle		52	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle		53	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle		54-55	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle		56-57	
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.		
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)				
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard				
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI				
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI				
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁵ par rapport aux gains ou pertes				

¹ Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

² L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

³ Sans objet.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitent actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Valeur à risque.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	33 - 34
Situation des fonds propres – Bâle III (CCI)	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	35 - 36
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	37 - 38
Ratio de levier	6	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	39a
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7	Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)	39b
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	40 - 41
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	42 - 43
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	44 - 45
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	46
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	47
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	47
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Dérivés – Notionel	48 - 49
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Dérivés – Exposition au risque de crédit	50 - 51
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	52
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	16	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	53
Expositions brutes au risque de crédit	17 - 19	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	54 - 55
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	20	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	56 - 57
Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	21	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	58
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	22 - 23	NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille – Expositions autres que de détail (RC9)	59
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	24 - 25	NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille – Expositions de détail (RC9)	60
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	26 - 27	Glossaire – Bâle	61
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	28 - 32	Acronymes	62

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019				2018	Renvois ¹
		T4	T3	T2	T1	T4	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	21 828	21 834	21 830	21 679	21 267	A1+A2+B
Résultats non distribués	2	49 497	48 818	47 980	46 660	46 145	C
Cumul des autres éléments du résultat global	3	10 581	9 933	9 743	7 983	6 639	D
Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4	–	–	–	–	–	
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	5	–	–	–	–	–	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	6	81 906	80 585	79 553	76 322	74 051	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Ajustements de valorisation prudentiels	7	–	–	–	–	–	
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	8	(19 712)	(19 752)	(20 022)	(19 681)	(19 285)	E1+E2-E3
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	9	(2 389)	(2 388)	(2 417)	(2 402)	(2 236)	F1-F2
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	10	(245)	(221)	(248)	(279)	(317)	G
Réserve de couverture des flux de trésorerie	11	(1 389)	(606)	389	1 122	2 568	H
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12	(1 148)	(1 236)	(1 233)	(977)	(953)	I
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation	13	–	–	–	–	–	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	14	(132)	(154)	(116)	(111)	(115)	J
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	15	(13)	(10)	(10)	(9)	(113)	K
Actions détenues en propre	16	(22)	(23)	(31)	(14)	(123)	
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées	17	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	18	–	–	–	–	–	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	19	(1 814)	(1 717)	(1 596)	(1 303)	(1 088)	L1+L2+L3
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	20	–	–	–	–	–	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)	21	–	–	–	–	–	
Montant dépassant le seuil de 15 %	22	–	–	–	–	–	
<i>Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>	23	–	–	–	–	–	
<i>Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>	24	–	–	–	–	–	
<i>Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires</i>	25	–	–	–	–	–	
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tel que déterminés par le BSIF	26	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions	27	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	28	(26 864)	(26 107)	(25 284)	(23 654)	(21 662)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	29	55 042	54 478	54 269	52 668	52 389	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	30	5 795	5 797	5 345	5 348	4 996	M+N+O
<i>Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables</i>	31	5 795	5 797	5 345	5 348	4 996	
<i>Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>	32	–	–	–	–	–	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	33	1 196	1 189	1 744	1 730	2 455	P
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	34	–	–	–	–	245	
<i>Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>	35	–	–	–	–	–	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	36	6 991	6 986	7 089	7 078	7 696	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	37	–	–	–	–	–	
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1	38	–	–	–	–	–	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	39	–	–	–	–	–	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	40	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	Q
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tel que déterminés par le BSIF	41	–	–	–	–	–	
<i>Dont hypothèques inversées</i>	41a	–	–	–	–	–	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions	42	–	–	–	–	–	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	43	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	44	6 641	6 636	6 739	6 728	7 346	
Fonds propres de catégorie 1	45	61 683	61 114	61 008	59 396	59 735	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières

et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes,

à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné

au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et

autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires²

Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1⁴

Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres²

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des

fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux

banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques^{3, 4}

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁵

Dont la réserve applicable aux BISM

Dont la réserve applicable aux BISI⁶

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable

aux BISI (le cas échéant)⁷

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

N° de ligne	2019				2018	Renvois ¹
	T4	T3	T2	T1	T4	
	10 527	10 398	8 770	8 695	8 927	
	198	198	198	198	198	R
	–	–	–	–	–	S
	–	–	–	–	–	
	1 874	1 819	1 811	1 862	1 734	T
	12 599	12 415	10 779	10 755	10 859	
	–	–	(7)	(23)	–	
	–	–	–	–	–	
	–	–	–	–	–	
	–	–	–	–	–	
	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)	U
	–	–	–	–	–	
	(160)	(160)	(167)	(183)	(160)	
	12 439	12 255	10 612	10 572	10 699	
	74 122	73 369	71 620	69 968	70 434	
	455 977	454 881	452 267	439 324	s. o.	
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	435 632	
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	435 780	
	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	435 927	
	12,1	12,0	12,0	12,0	12,0	
	13,5	13,4	13,5	13,5	13,7	
	16,3	16,1	15,8	15,9	16,2	
	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	
	–	–	–	–	–	
	–	–	–	–	–	
	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	
	12,1	12,0	12,0	12,0	12,0	
	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	
	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	
	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² Avant l'exercice de 2019, chaque ratio de fonds propres comportait sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice de 2019, la méthode du RVC est complètement intégrée, par conséquent les actifs pondérés en fonction des risques étaient les mêmes pour tous les ratios. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

³ La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

⁴ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des banques d'importance systémique mondiale (BISM) de 2018 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2017. La Banque ne fait pas partie des BISM.

⁵ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁶ Les banques d'importance systémique intérieure (BISI) sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁷ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du quatrième trimestre de 2019, la réserve s'établit à 2,00 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montant exclu des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁸

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2019				2018
	T4	T3	T2	T1	T4
72	2 204	\$ 1 777	\$ 1 541	\$ 1 682	\$ 4 273
73	5 685	5 620	5 586	5 397	5 348
74	52	47	43	41	39
75	778	797	897	944	885
76	1 874	1 819	1 811	1 862	1 734
77	2 127	2 135	2 129	2 152	2 070
78	–	–	–	–	–
79	–	–	–	–	–
80	–	–	–	–	–
81	–	–	–	–	–
82	2 025	2 025	2 025	2 025	2 700
83	–	–	–	–	31
84	2 629	2 629	2 629	2 629	3 505
85	–	–	–	–	–
86	14,8	% 15,3	% 15,3	% 15,0	% 14,9
87	14,8	15,3	15,3	15,0	14,9
88	15,6	16,2	16,2	15,9	15,7
89	43,1	42,8	41,2	41,1	40,7
90	43,1	42,8	41,2	41,1	40,7
91	43,8	43,4	41,9	41,8	41,6

⁸ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période					
Nouvelles émissions de fonds propres					
Fonds propres rachetés ²					
Dividendes bruts (déductions)					
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)					
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³					
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)					
Variations des autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion					
Placements disponibles à la vente					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Autres					
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)					
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires					
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)					
Ajustements de l'évaluation prudentielle					
Autres					

Solde à la fin de la période

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période					
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles					
Fonds propres rachetés					
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires					

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période					
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles					
Fonds propres rachetés					
Ajustements relatifs à l'amortissement					
Provision collective autorisée					
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires					

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres réglementaires

N° de ligne	2019				2018
	T4	T3	T2	T1	T4
1	54 478	54 269	52 668	52 389	50 096
2	27	45	24	394	28
3	(642)	(865)	(415)	(313)	–
4	(1 406)	(1 409)	(1 412)	(1 287)	(1 274)
5	68	92	98	99	94
6	2 856	3 248	3 172	2 392	2 942
7	22	(38)	(5)	4	(6)
8	(104)	(837)	1 020	(112)	596
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
10	(35)	20	1	11	(113)
11	4	12	6	(1)	(2)
12	39	299	(356)	(562)	(188)
13	(24)	27	31	38	(69)
14	–	–	–	–	–
15	(241)	(385)	(563)	(384)	285
16	55 042	54 478	54 269	52 668	52 389
17	6 636	6 739	6 728	7 346	6 951
18	–	450	–	350	400
19	–	(550)	–	(298)	–
20	5	(3)	11	(670)	(5)
21	6 641	6 636	6 739	6 728	7 346
22	61 683	61 114	61 008	59 396	59 735
23	12 255	10 612	10 572	10 699	8 886
24	–	1 750	–	–	1 750
25	–	–	–	–	–
26	–	–	–	–	–
27	55	8	(51)	128	69
28	129	(115)	91	(255)	(6)
29	12 439	12 255	10 612	10 572	10 699
30	74 122	73 369	71 620	69 968	70 434

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019		T4		Renvois ³
	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	4 863 \$	\$	4 863 \$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	25 583		25 518	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	146 000		146 000	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	6 503		5 948	
Dérivés	5	48 894		48 891	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	4 040		1 599	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	111 104		109 071	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	130 497		130 262	
Valeurs mobilières prises en pension	9	165 935		165 935	
Prêts	10	689 055		689 055	
Provision pour pertes sur prêts	11	(4 447)		(4 447)	
<i>Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	12		(1 874)		T
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	13		(1 148)		I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	14		(1 425)		
Autres	15	87 263		85 071	
Participation dans TD Ameritrade	16		1 505		L1
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	17		4 962		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	18		2 849		E1
Goodwill	19		16 976		E2
Autres immobilisations incorporelles	20		2 451		F1
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	21		52		
Actifs d'impôt différé	22		245		G
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	23		778		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation</i>	24		1 554		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation</i>	25		-		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>	26		(873)		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	27		20		L2
Participations significatives dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)	28		62		
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	29		13		K
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	30		54 477		
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	31	1 415 290		1 407 766	
Autres actifs	32				
TOTAL DE L'ACTIF					
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵					
Dépôts détenus à des fins de transaction	33	26 885		26 885	
Dérivés	34	50 051		50 051	
Passifs de titrisation à la juste valeur	35	13 058		13 058	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	36	105 131		105 131	
Dépôts	37	886 977		886 977	
Autres	38	234 762		227 238	
Passifs d'impôt différé	39		113		E3
Goodwill	40		62		F2
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	41		891		
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	42		(873)		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	43		132		J
Profils et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	44		226 913		
Autres passifs	45	10 725		10 725	
Billets et débetures subordonnés	46		10 527		R
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>	47		198		S
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	48		-		
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	49				
Passif					
Actions ordinaires	50	1 327 589		1 320 065	
Actions privilégiées	51	21 713		21 713	A1
<i>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement</i>	52	5 800	5 800	5 800	M
Actions autodétenues – ordinaires	53	(41)		(41)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	54	(6)		(6)	N
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)</i>	55		-		
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV</i>	56				
Surplus d'apport	57	157		157	B
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>	58		156		O
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>	59		1		C
Résultats non distribués	60	49 497		49 497	C
Cumul des autres éléments du résultat global	61	10 581		10 581	D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	62		1 389		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	63		9 192		
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES					
		1 415 290 \$		1 407 766 \$	

¹ D'après le bilan à la page 12 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 7,5 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,7 milliard de dollars, desquels 289 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, U) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,2 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie) (renvoi P se rapportant à la page Situation du capital – Bâle III (page 1)).

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2019				2018	Modèle du BSIF
	T4	T3	T2	T1	T4	
1	1 415 290	1 405 442	1 356 588	1 322 506	1 334 903	1
2	(6 460)	(6 149)	(5 970)	(5 963)	(5 800)	2
3	(5 686)	(5 341)	(5 341)	(5 726)	–	3
4	–	–	–	–	–	4
5	3 809	1 423	13 667	17 107	(7 378)	5
6	(17 171)	(28 158)	(25 510)	(22 889)	(19 658)	6
7	162 881	160 433	159 414	152 743	150 910	7
8	(26 733)	(25 986)	(25 251)	(23 707)	(22 039)	8
9	1 525 930	1 501 664	1 467 597	1 434 071	1 430 938	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode «tout compris» (ligne 45 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode «tout compris»

Ratio de levier

10	1 188 667	1 179 069	1 151 972	1 133 480	1 144 580	1
11	–	–	–	–	–	2
12	(8 600)	(9 244)	(5 970)	(6 246)	(5 662)	3
13	(27 082)	(26 302)	(25 519)	(23 893)	(21 897)	4
14	1 152 985	1 143 523	1 120 483	1 103 341	1 117 021	5
15	15 755	18 007	18 015	21 603	12 381	6
16	44 762	44 544	44 573	46 295	42 349	7
17	–	–	–	–	–	8
18	1 112	1 222	860	1 836	1 121	9
19	(329)	(550)	(187)	(1 288)	(566)	10
20	61 300	63 223	63 261	68 446	55 285	11
21	165 935	162 644	149 949	132 430	127 379	12
22	(20 220)	(31 170)	(28 279)	(25 212)	(21 631)	13
23	3 049	3 012	2 769	2 323	1 974	14
24	–	–	–	–	–	15
25	148 764	134 486	124 439	109 541	107 722	16
26	588 689	580 511	577 581	555 650	550 977	17
27	(425 808)	(420 079)	(418 167)	(402 907)	(400 067)	18
28	162 881	160 432	159 414	152 743	150 910	19
29	61 683	61 114	61 008	59 396	59 735	20
30	1 525 930	1 501 664	1 467 597	1 434 071	1 430 938	21
31	4,0 %	4,1 %	4,2 %	4,1 %	4,2 %	22

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2019				Modèle du BSIF
		T4	T3	T2	T1	
Groupe de résolution 1						
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	1	90 637 \$	85 976 \$	78 206 \$	70 603 \$	1
Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution	2	455 977	454 881	452 267	439 324	2
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)	3	19,9 %	18,9 %	17,3 %	16,1 %	3
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	4	1 525 930 \$	1 501 664 \$	1 467 597 \$	1 434 071 \$	4
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	5	5,9 %	5,7 %	5,3 %	4,9 %	5
L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6	Oui	Oui	Oui	Oui	6a
L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	7	Non	Non	Non	Non	6b
Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	8	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	6c

¹ Les lignes 1, 3 et 5 tiennent compte de l'incidence sur les fonds propres réglementaires de la comptabilisation des pertes de crédit attendues étant donné que le BSIF n'a pas fourni de dispositions transitoires. Par conséquent, les lignes 1a, 3a et 5a du modèle du troisième pilier, qui nécessitent une vue intégrale des pertes de crédit attendues, ont été exclues de ce tableau puisque les lignes 1, 3 et 5 reflètent déjà ces exigences.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	
Autres ajustements	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	
Autres ajustements	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à SPE) ¹	
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	
Autres ajustements de TLAC	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)	
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution ²	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>	
<i>Dont la réserve applicable aux BISI/BISM</i>	

N° de ligne	2019			
	T4	T3	T2	T1
1	55 042	\$ 54 478	\$ 54 269	\$ 52 668
2	6 641	6 636	6 739	6 728
3	–	–	–	–
4	–	–	–	–
5	6 641	6 636	6 739	6 728
6	12 439	12 255	10 612	10 572
7	–	–	–	–
8	–	–	–	–
9	–	–	–	–
10	12 439	12 255	10 612	10 572
11	74 122	73 369	71 620	69 968
12	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
13	16 540	12 609	6 587	635
14	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
15	–	–	–	–
16	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
17	16 540	12 609	6 587	635
18	90 662	85 978	78 207	70 603
19	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
20	(25)	(2)	(1)	–
21	–	–	–	–
22	90 637	85 976	78 206	70 603
23	455 977	454 881	452 267	439 324
24	1 525 930	1 501 664	1 467 597	1 434 071
25	19,9 %	18,9 %	17,3 %	16,1 %
26	5,9	5,7	5,3	4,9
27	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
28	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	2,5	2,5	2,5	2,5
30	–	–	–	–
31	1,0	1,0	1,0	1,0

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

² Ne s'applique qu'à compter du premier trimestre de 2022.

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4					2019 T3														
N° de ligne		Rang de créancier					Rang de créancier														
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5								
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)					(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)				
		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme								
1	Description du rang du créancier (texte libre)																				
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	21 713	5 800	10 923	16 500	54 936	21 722	5 800	10 926	12 566			51 014								
3	Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	63	6	22	73	164	67	4	128	25			224								
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	21 650	5 794	10 901	16 427	54 772	21 655	5 796	10 798	12 541			50 790								
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	21 650	5 794	10 901	16 427	54 772	21 655	5 796	10 798	12 541			50 790								
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans				2 759	2 759					930		930								
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans											9 665	9 665								
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans			5 937	1 895	7 832			5 890	1 863			7 753								
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels			4 964	83	5 047			4 908	83			4 991								
10	Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	21 650	5 794			27 444	21 655	5 796					27 451								

		2019 T2					2019 T1														
		Rang de créancier					Rang de créancier														
		1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5								
		(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)					(rang le plus bas)					(rang le plus élevé)				
		Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme								
11	Description du rang du créancier (texte libre)																				
12	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	21 718	5 350	9 207	6 598	42 873	21 661	5 350	9 168	632			36 811								
13	Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	80	6	23	1	110	153	3	2				158								
14	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	21 638	5 344	9 184	6 597	42 763	21 508	5 347	9 166	632			36 653								
15	Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	21 638	5 344	9 184	6 597	42 763	21 508	5 347	9 166	632			36 653								
16	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans				199	199					112		112								
17	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans											494	494								
18	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans			4 428	59	4 487			4 448	26			4 474								
19	Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels			4 756		4 756			4 718				4 718								
20	Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	21 638	5 344			26 982	21 508	5 347					26 855								

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ²					Exigences de fonds propres minimums ³					Modèle du BSFI
		2019	2019	2019	2019	2018	2019	2019	2019	2019	2018	
		T4	T3	T2	T1	T4	T4	T3	T2	T1	T4	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	344 914	\$ 344 213	\$ 342 045	\$ 328 625	\$ 325 936	27 593	\$ 27 537	\$ 27 364	\$ 26 290	\$ 26 075	1
<i>Dont l'approche standard (AS)⁴</i>	2	163 250	163 881	163 721	162 318	160 732	13 060	13 110	13 098	12 985	12 859	2
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	3	181 664	180 332	178 324	166 307	165 204	14 533	14 427	14 266	13 305	13 216	3
Risque de crédit de contrepartie	4	14 510	15 193	14 655	14 388	14 267	1 161	1 215	1 172	1 151	1 141	4
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	5	7 079	7 290	7 358	6 974	—	566	583	588	558	—	5
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>	6	—	—	—	—	5 209	—	—	—	—	417	s. o.
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6
<i>Dont les autres RCC⁵</i>	8	7 431	7 903	7 297	7 414	9 058	595	632	584	593	724	s. o.
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	350	398	331	299	212	28	32	26	24	17	8
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	51	49	48	46	45	4	4	4	4	4	9
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	506	538	375	298	260	40	43	30	24	21	10
Risque de règlement	13	20	9	55	27	124	2	1	4	2	10	11
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire ⁶	14	11 533	11 392	11 455	10 946	13 520	923	911	917	876	1 082	12
<i>Dont celles faisant l'objet de droit acquis</i>	15	(1 544)	(1 544)	(1 544)	(1 544)	—	(123)	(123)	(123)	(123)	—	12a
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	16	—	—	—	—	9 205	—	—	—	—	737	13
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	17	13 025	12 936	12 999	12 490	—	1 042	1 034	1 040	999	—	14
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	18	52	—	—	—	4 315	4	—	—	—	345	15
Risque de marché	19	12 200	12 072	13 028	15 735	13 213	976	966	1 042	1 259	1 057	16
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	20	1 013	647	574	483	183	81	52	46	39	15	17
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	21	11 187	11 425	12 454	15 252	13 030	895	914	996	1 220	1 042	18
Risque opérationnel	22	55 606	54 857	53 959	53 006	52 375	4 448	4 389	4 317	4 240	4 190	19
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20
<i>Dont l'approche standard</i>	24	—	—	—	—	4 249	—	—	—	—	340	21
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>	25	55 606	54 857	53 959	53 006	48 126	4 448	4 389	4 317	4 240	3 850	22
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	26	16 287	16 160	16 316	15 954	15 680	1 303	1 293	1 305	1 276	1 254	23
Ajustement du plancher	27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)	28	455 977	\$ 454 881	\$ 452 267	\$ 439 324	\$ 435 632	36 478	\$ 36 391	\$ 36 181	\$ 35 146	\$ 34 851	25

¹ Avant l'exercice de 2019, cela représentait la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, laquelle tient compte d'un facteur scalaire du RVC de 80 %.

² Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

³ Les exigences de fonds propres minimums correspondent à 8 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

⁴ Tiens compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁵ Tiennent compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux prises en pension.

⁶ Avant la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation au premier trimestre de 2019, la ligne pour la SEC-IRBA représentait l'AFN NI (y compris l'approche EI), les lignes pour la SEC-ERBA et l'approche EI représentaient l'AP NI et la ligne pour la SEC-SA représentait l'AS/APS.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4				2019 T3			
		Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période									
1		372 759	\$ 180 332	\$ 15 193	\$ 9 039	370 625	\$ 178 324	\$ 14 655	\$ 9 217
2	Montant des actifs ⁴	1 591	1 889	(780)	(401)	7 501	3 709	989	96
3	Qualité des actifs ⁵	(171)	(171)	83	54	(503)	(503)	(199)	(128)
4	Mise à jour des modèles ⁶	(284)	(284)	–	–	(123)	(123)	–	–
5	Méthode et politique ⁷	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Variations des taux de change ⁸	(460)	(102)	14	11	(3 693)	(1 075)	(252)	(146)
8	Autres ⁹	226	–	–	–	(1 048)	–	–	–
9	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	373 661	\$ 181 664	\$ 14 510	\$ 8 703	372 759	\$ 180 332	\$ 15 193	\$ 9 039
2019									
T2					2019				
T1					T1				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période									
10		356 195	\$ 166 307	\$ 14 388	\$ 8 612	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 8 612
11	Montant des actifs ⁴	5 226	3 098	76	600	(307)	1 121	(662)	(228)
12	Qualité des actifs ⁵	1 958	1 957	36	24	(299)	(299)	(27)	(18)
13	Mise à jour des modèles ⁶	2 162	6 114	–	–	368	368	–	–
14	Méthode et politique ⁷	–	–	–	–	–	–	767	2 000
15	Acquisitions et cessions	–	–	–	–	288	3	–	–
16	Variations des taux de change ⁸	4 637	848	155	(19)	(417)	(90)	43	(20)
17	Autres ⁹	447	–	–	–	785	–	–	–
18	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	370 625	\$ 178 324	\$ 14 655	\$ 9 217	356 195	\$ 166 307	\$ 14 388	\$ 8 612
2018									
T4									
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période									
19		349 350	\$ 162 458	\$ 13 673	\$ 6 694				
20	Montant des actifs ⁴	3 857	2 585	535	154				
21	Qualité des actifs ⁵	(701)	(701)	24	16				
22	Mise à jour des modèles ⁶	131	131	–	–				
23	Méthode et politique ⁷	–	–	–	–				
24	Acquisitions et cessions	–	–	–	–				
25	Variations des taux de change ⁸	2 750	731	35	14				
26	Autres ⁹	390	–	–	–				
27	Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 6 678				

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Réflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC complètement intégrés. Pour l'exercice 2018, les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC étaient intégrés à 80 %.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le quatrième trimestre de 2019, l'augmentation est attribuable à la croissance des différents portefeuilles des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

⁸ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019				2018
		T4	T3	T2	T1	T4
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	12 072	\$ 13 028	\$ 15 735	\$ 13 213	\$ 14 670
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	128	94	(2 197)	2 522	(1 457)
Mises à jour des modèles ²	3	–	(1 050)	(510)	–	–
Méthode et politique ³	4	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	5	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres ⁴	6	négl. ⁵	négl.	négl.	négl.	négl.
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	12 200	\$ 12 072	\$ 13 028	\$ 15 735	\$ 13 213

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Les APR sont demeurés relativement stables d'un trimestre à l'autre.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁵ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019				2018
		T4	T3	T2	T1	T4
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé						
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	54 857	\$ 53 959	\$ 53 006	\$ 52 375	\$ 51 250
Revenus générés ¹	2	–	–	–	–	159
Variation dans les niveaux de risque ²	3	804	1 315	412	2 417	706
Mises à jour des modèles ³	4	–	–	–	(1 739)	–
Méthode et politique ⁴	5	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	6	–	–	–	–	–
Variations des taux de change et autres ⁵	7	(55)	(417)	541	(47)	260
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	8	55 606	\$ 54 857	\$ 53 959	\$ 53 006	\$ 52 375

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts.

² La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète principalement les changements dans les risques attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios.

³ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. Depuis le premier trimestre de 2019, les entités qui auparavant présentaient l'information selon l'AS ont migré vers l'approche de mesure avancée.

⁴ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs découlant de changements à la politique réglementaire.

⁵ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L1)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T4

	N° de ligne	Valeurs comptables		Valeurs comptables des éléments ¹			
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	4 863	\$ 4 863	\$ 5 109	\$ -	\$ -	\$ (246)
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	25 583	25 518	25 303	-	-	215
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	146 000	146 000	64	-	-	143 342
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	6 503	5 948	1 623	-	4 686	-
Dérivés	5	48 894	48 891	-	48 891	-	45 716
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	4 040	1 599	1 599	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	111 104	109 071	92 781	-	16 135	-
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	130 497	130 262	85 153	-	44 999	-
Valeurs mobilières prises en pension	9	165 935	165 935	-	165 935	-	4 843
Prêts hypothécaires résidentiels	10	235 640	235 640	235 614	-	-	-
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	180 334	180 334	179 765	-	-	-
Cartes de crédit	12	36 564	36 564	31 585	-	-	-
Entreprises et gouvernements	13	236 517	236 517	227 227	-	9 566	-
Provision pour pertes sur créances	14	(4 447)	(4 447)	(127)	-	-	-
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	13 494	13 494	13 494	-	-	-
Participation dans TD Ameritrade	16	9 316	9 316	-	-	-	-
Goodwill	17	16 976	16 976	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	18	2 503	2 503	-	-	-	-
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	5 513	5 449	5 449	-	-	-
Actifs d'impôt différé	20	1 799	1 704	1 971	-	-	-
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	20 575	20 575	1 070	-	-	-
Autres actifs	22	17 087	15 054	5 628	9 087	326	-
Total de l'actif	23	1 415 290	\$ 1 407 766	\$ 913 308	\$ 223 913	\$ 75 712	\$ 194 116
Passif							
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	26 885	\$ 26 885	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 10 182
Dérivés	25	50 051	50 051	-	50 051	-	45 361
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	13 058	13 058	-	-	-	13 058
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	105 131	105 131	-	-	-	9
Dépôts	28	886 977	886 977	-	-	-	-
Acceptations	29	13 494	13 494	-	-	-	-
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	29 656	29 656	-	-	-	28 419
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	125 856	125 856	-	125 856	-	2 973
Passifs de titrisation au coût amorti	32	14 086	14 086	-	-	-	-
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	23 746	23 746	-	-	-	-
Passifs liés aux assurances	34	6 920	22	-	-	-	-
Autres passifs	35	21 004	20 378	-	-	-	-
Billets et débiteurs subordonnés	36	10 725	10 725	-	-	-	-
Total du passif	37	1 327 589	\$ 1 320 065	\$ -	\$ 175 907	\$ -	\$ 100 002

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Exclut les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (L12)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

	N° de ligne	2019					
		T4					
		Éléments soumis au					
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché	
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 407 049	\$ 913 308	\$ 223 913	\$ 75 712	\$ 194 116	\$
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	275 909	–	175 907	–	100 002	
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 131 140	913 308	48 006	75 712	94 114	
Éléments hors-bilan	4	296 755	275 132	–	21 623	–	
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	39 523	–	39 523	–	–	
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	52 676	–	52 676	–	–	
Majoration des transactions assimilables aux prises en pension	7	251 711	–	251 711	–	–	
Valeur réglementaire des expositions	8	1 771 805	\$ 1 188 440	\$ 391 916	\$ 97 335	\$ 94 114	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)^{1, 2}

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne		2019 T4											
		Valeur comptable brute des :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeurs nettes	
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁵	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁵	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes		
Prêts	1	3 032	\$ 686 536	\$ (4 435)	\$ (128)	\$ (1 168)	\$ (1 168)	\$ (3 139)	\$ (3 139)	\$ (3 139)	\$ 685 133	\$	\$
Titres de créance	2	-	174 512	(1)	-	(1)	-	-	-	-	174 511	-	-
Expositions hors bilan	3	108	499 783	(585)	(7)	(144)	-	(434)	-	(434)	499 306	-	-
Total	4	3 140	\$ 1 360 831	\$ (5 021)	\$ (135)	\$ (1 313)	\$ (1 313)	\$ (3 573)	\$ (3 573)	\$ (3 573)	\$ 1 358 950	\$	\$
		2019 T3					2019 T2						
		Valeur comptable brute des :				Valeur comptable brute des :							
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes				
Prêts	5	2 945	\$ 679 068	\$ (3 755)	\$ 678 258	3 296	\$ 668 876	\$ (3 762)	\$ 668 410	\$	\$ 668 410	\$	\$
Titres de créance	6	-	168 389	(1)	168 388	-	168 920	(1)	168 919	-	168 919	-	-
Expositions hors bilan	7	101	492 987	(1 085)	492 003	-	491 731	(1 105)	490 626	-	490 626	-	-
Total	8	3 046	\$ 1 340 444	\$ (4 841)	\$ 1 338 649	\$ 3 296	\$ 1 329 527	\$ (4 868)	\$ 1 327 955	\$	\$ 1 327 955	\$	\$
		2019 T1					2018 T4						
		Valeur comptable brute des :				Valeur comptable brute des :							
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes				
Prêts	9	3 534	\$ 654 217	\$ (3 713)	\$ 654 038	3 154	\$ 652 241	\$ (3 531)	\$ 651 864	\$	\$ 651 864	\$	\$
Titres de créance	10	-	166 316	(1)	166 315	-	169 461	-	169 461	-	169 461	-	-
Expositions hors bilan	11	-	480 440	(1 069)	479 371	-	478 016	(1 029)	476 987	-	476 987	-	-
Total	12	3 534	\$ 1 300 973	\$ (4 783)	\$ 1 299 724	\$ 3 154	\$ 1 299 718	\$ (4 560)	\$ 1 298 312	\$	\$ 1 298 312	\$	\$

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Au 31 octobre 2019, les expositions restructurées s'établissaient à 1 068 millions de dollars (1 106 millions de dollars au 31 juillet 2019; 1 129 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 091 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 089 millions de dollars au 31 octobre 2018), dont 545 millions de dollars (582 millions de dollars au 31 juillet 2019; 619 millions de dollars au 30 avril 2019; 868 millions de dollars au 31 janvier 2019; 879 millions de dollars au 31 octobre 2018) représentant des expositions à des actifs considérés comme dépréciés.

³ Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 535 millions de dollars au 31 octobre 2019 (1 704 millions de dollars au 31 juillet 2019; 1 978 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 656 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 590 millions de dollars au 31 octobre 2018) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 497 millions de dollars au 31 octobre 2019 (1 241 millions de dollars au 31 juillet 2019; 1 318 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 878 millions de dollars au 31 janvier 2019; 1 564 millions de dollars au 31 octobre 2018) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

⁴ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁵ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédits attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4					2019 T3				
N° de ligne		Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
1	Prêts	248 372	\$ 441 196	\$ 326 571	\$ 114 625	\$ –	248 287	\$ 433 726	\$ 317 273	\$ 116 453	\$ –
2	Titres de créance	172 729	1 783	35	35	1 713	166 734	1 655	–	49	1 606
3	Total	421 101	\$ 442 979	\$ 326 606	\$ 114 660	\$ 1 713	415 021	\$ 435 381	\$ 317 273	\$ 116 502	\$ 1 606
4	<i>Dont expositions en défaut</i>	1 455	1 577	1 320	257	–	1 420	1 525	1 274	251	–
		2019 T2					2019 T1				
5	Prêts	245 427	\$ 426 745	\$ 308 182	\$ 118 563	\$ –	235 941	\$ 421 810	\$ 301 249	\$ 120 561	\$ –
6	Titres de créance	167 173	1 747	–	65	1 682	164 431	1 885	–	76	1 809
7	Total	412 600	\$ 428 492	\$ 308 182	\$ 118 628	\$ 1 682	400 372	\$ 423 695	\$ 301 249	\$ 120 637	\$ 1 809
8	<i>Dont expositions en défaut</i>	1 755	1 541	1 292	249	–	2 007	1 527	1 286	241	–
		2018 T4									
9	Prêts	233 061	\$ 422 334	\$ 299 846	\$ 122 488	\$ –					
10	Titres de créance	167 768	1 693	–	91	1 602					
11	Total	400 829	\$ 424 027	\$ 299 846	\$ 122 579	\$ 1 602					
12	<i>Dont expositions en défaut</i>	1 622	1 532	1 307	225	–					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers affectés en garantie.

³ Au 31 octobre 2019, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques (RC7) correspond à une diminution de 1,4 milliard de dollars (une diminution de 1,5 milliard de dollars au 31 juillet 2019; une diminution de 1,4 milliard de dollars au 30 avril 2019; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 janvier 2019; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2018).

Expositions brutes au risque de crédit^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4						2019 T3					
N° de ligne	Montant utilisé	Montant inutilisé ³	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ³	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	337 924	\$ 53 296	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 391 220	\$ 332 529	\$ 52 908	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 385 437	
2	36 383	95 480	–	–	–	131 863	36 562	94 734	–	–	–	131 296	
3	85 460	7 176	–	–	37	92 673	84 657	7 003	–	–	36	91 696	
4	459 767	155 952	–	–	37	615 756	453 748	154 645	–	–	36	608 429	
Expositions aux produits autres que de détail													
5	216 546	87 484	195 536	19 766	17 047	536 379	216 474	85 178	186 707	19 383	16 903	524 645	
6	188 072	1 452	40 953	12 648	1 591	244 716	189 659	1 460	30 735	13 072	1 797	236 723	
7	24 298	5 422	87 022	15 131	4 710	136 583	23 234	5 052	93 398	17 215	4 681	143 580	
8	428 916	94 358	323 511	47 545	23 348	917 678	429 367	91 690	310 840	49 670	23 381	904 948	
9	888 683	\$ 250 310	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 385	\$ 1 533 434	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	
Par pays où le risque est assumé													
10	496 371	\$ 143 532	\$ 128 239	\$ 14 395	\$ 8 740	\$ 791 277	489 421	\$ 142 642	\$ 122 899	\$ 13 831	\$ 8 613	\$ 777 406	
11	332 812	102 286	101 348	14 533	13 492	564 471	337 621	99 913	100 872	14 378	13 578	566 362	
Autres pays													
12	37 926	3 772	72 219	13 964	606	128 487	36 757	2 901	71 258	16 827	671	128 414	
13	21 574	720	21 705	4 653	547	49 199	19 316	879	15 811	4 634	555	41 195	
14	59 500	4 492	93 924	18 617	1 153	177 686	56 073	3 780	87 069	21 461	1 226	169 609	
15	888 683	\$ 250 310	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 385	\$ 1 533 434	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	
Par durée résiduelle des contrats													
16	286 615	\$ 174 570	\$ 323 457	\$ 25 755	\$ 9 543	\$ 819 940	290 293	\$ 170 703	\$ 310 788	\$ 26 977	\$ 10 172	\$ 808 933	
17	401 333	72 519	54	11 987	12 946	498 839	400 154	73 002	52	12 484	12 296	497 988	
18	200 735	3 221	–	9 803	896	214 655	192 668	2 630	–	10 209	949	206 456	
19	888 683	\$ 250 310	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 385	\$ 1 533 434	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	26 681	\$ 2 400	\$ 1	\$ 305	\$ 1 428	\$ 30 815	26 040	\$ 2 477	\$ 1	\$ 236	\$ 1 421	\$ 30 175	
21	40 853	6 261	9	1 394	540	49 057	40 630	6 050	10	1 136	474	48 300	
22	67 534	8 661	10	1 699	1 968	79 872	66 670	8 527	11	1 372	1 895	78 475	
23	7 601	368	4	37	21	8 031	7 514	360	5	35	22	7 936	
24	11 510	6 189	16	798	98	18 611	12 360	5 834	14	789	93	19 090	
25	35 117	14 120	279 088	24 075	1 889	354 289	34 366	14 116	276 043	27 190	1 821	353 536	
26	5 993	3 324	–	866	515	10 698	6 165	3 330	–	494	491	10 480	
27	1 334	795	–	25	56	2 210	1 336	756	–	26	59	2 177	
28	202 292	4 926	41 118	13 460	5 891	267 687	203 915	4 638	31 382	13 786	6 239	259 960	
29	19 051	2 088	144	255	2 061	23 599	18 542	2 982	150	234	2 998	24 906	
30	4 611	1 749	47	40	990	7 437	4 627	1 695	79	38	997	7 436	
31	4 074	3 289	192	426	842	8 823	4 268	3 269	145	396	735	8 813	
32	9 370	11 954	356	1 365	1 423	24 468	8 568	12 013	1 208	1 339	1 399	24 527	
33	5 126	8 017	1	671	3 877	17 692	5 480	7 196	9	646	2 967	16 298	
34	14 997	6 572	790	370	886	23 615	15 035	5 321	771	367	980	22 474	
35	7 376	2 906	157	138	215	10 792	6 960	2 986	238	119	211	10 514	
36	10 782	8 269	9	413	409	19 882	10 515	7 613	112	424	518	19 182	
37	5 404	6 220	1	851	402	12 878	5 809	6 246	–	800	407	13 262	
38	12 089	2 265	3	805	1 348	16 510	12 212	2 123	34	816	1 094	16 279	
39	4 655	2 646	1 575	1 251	457	10 584	5 025	2 685	639	799	455	9 603	
40	428 916	\$ 94 358	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 348	\$ 917 678	429 367	\$ 91 690	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 381	\$ 904 948	

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

³ Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019 T2						2019 T1					
			Montant utilisé	Montant inutilisé ³	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ³	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties														
Expositions aux produits de détail														
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel		1	326 839	\$ 53 074	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 379 913	\$ 323 751	\$ 52 451	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 376 202
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles		2	36 060	94 279	–	–	–	130 339	30 408	81 852	–	–	–	112 260
Autres expositions aux produits de détail		3	82 351	6 891	–	–	41	89 283	85 950	6 795	–	–	38	92 783
Total		4	445 250	154 244	–	–	41	599 535	440 109	141 098	–	–	38	581 245
Expositions aux produits autres que de détail														
Entreprises		5	214 622	84 558	181 736	18 638	16 157	515 711	209 135	81 639	160 675	15 899	16 441	483 789
Emprunteurs souverains		6	186 351	1 304	35 073	14 837	2 760	240 325	186 752	1 340	31 872	16 127	2 678	238 769
Banques		7	24 830	5 108	80 509	16 093	4 606	131 146	27 354	5 033	64 434	18 564	4 328	119 713
Total		8	425 803	90 970	297 318	49 568	23 523	887 182	423 241	88 012	256 981	50 590	23 447	842 271
Total		9	871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717	\$ 863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516
Par pays où le risque est assumé														
Canada		10	481 966	\$ 141 505	\$ 117 722	\$ 14 499	\$ 9 312	\$ 765 004	\$ 474 051	\$ 128 932	\$ 99 799	\$ 12 366	\$ 9 683	\$ 724 831
États-Unis		11	330 155	100 028	99 442	14 429	13 285	557 339	324 966	96 978	81 646	17 386	12 702	533 678
Autres pays		12	38 742	2 835	67 230	15 053	738	124 598	42 489	2 354	60 535	15 620	729	121 727
Europe		13	20 190	846	12 924	5 587	229	39 776	21 844	846	15 001	5 218	371	43 280
Autres		14	58 932	3 681	80 154	20 640	967	164 374	64 333	3 200	75 536	20 838	1 100	165 007
Total		15	871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717	\$ 863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516
Par durée résiduelle des contrats														
Moins de 1 an		16	285 882	\$ 171 894	\$ 297 318	\$ 25 959	\$ 10 723	\$ 791 776	\$ 288 469	\$ 158 058	\$ 256 981	\$ 27 207	\$ 9 784	\$ 740 499
De 1 an à 5 ans		17	398 311	70 954	–	13 445	11 819	494 529	395 354	68 743	–	13 240	12 811	490 148
Plus de 5 ans		18	186 860	2 366	–	10 164	1 022	200 412	179 527	2 309	–	10 143	890	192 869
Total		19	871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717	\$ 863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516
Expositions aux produits autres que de détail par industrie														
Immobilier														
Résidentiel		20	25 597	\$ 2 192	\$ 1	\$ 142	\$ 1 443	\$ 29 375	\$ 25 080	\$ 2 795	\$ 1	\$ 89	\$ 1 426	\$ 29 391
Non résidentiel		21	39 599	5 655	10	748	414	46 426	38 440	5 321	20	669	417	44 867
Total des prêts immobiliers		22	65 196	7 847	11	890	1 857	75 801	63 520	8 116	21	758	1 843	74 258
Agriculture		23	7 426	335	5	36	21	7 823	7 184	399	5	28	20	7 636
Automobile		24	12 894	5 628	41	896	95	19 554	11 976	5 103	2	965	89	18 135
Services financiers		25	34 635	14 118	258 393	25 513	1 672	334 331	37 446	13 363	208 454	26 164	1 686	287 113
Alimentation, boissons et tabac		26	6 051	3 505	–	405	498	10 459	5 659	3 120	–	373	497	9 649
Foresterie		27	1 547	640	–	36	51	2 274	1 363	755	–	25	49	2 192
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		28	200 179	4 466	35 493	15 595	7 016	262 749	200 045	4 288	32 351	16 780	6 386	259 850
Services de santé et services sociaux		29	18 616	2 976	145	192	2 970	24 899	18 163	2 165	286	169	2 081	22 864
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		30	4 501	1 654	85	28	339	6 607	4 543	1 416	59	21	395	6 434
Métaux et mines		31	4 151	3 360	164	320	783	8 778	4 000	3 461	90	427	754	8 732
Pipelines, pétrole et gaz		32	7 816	12 609	674	1 534	1 461	24 094	7 563	11 945	1 140	1 348	2 190	24 186
Énergie et services publics		33	5 179	6 983	10	528	2 995	15 695	5 440	7 586	22	501	3 730	17 279
Services professionnels et autres		34	15 382	5 618	785	304	942	23 031	15 181	5 200	782	291	909	22 363
Commerce de détail		35	7 263	2 907	254	96	221	10 741	6 764	2 999	307	91	230	10 391
Fabrication – divers et vente de gros		36	10 639	7 364	65	500	442	19 010	10 152	7 587	27	513	434	18 713
Télécommunications, câblodistribution et médias		37	6 837	6 484	–	906	563	14 790	6 426	5 898	–	719	560	13 603
Transports		38	12 573	2 071	36	728	1 149	16 557	12 460	2 059	52	632	1 151	16 354
Autres		39	4 918	2 405	1 157	1 061	448	9 989	5 356	2 552	13 383	785	443	22 519
Total		40	425 803	\$ 90 970	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 523	\$ 887 182	\$ 423 241	\$ 88 012	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 447	\$ 842 271

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

³ Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit^{1,2} (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2018						
	T4						
	Montant utilisé	Montant inutilisé ³	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties							
Expositions aux produits de détail							
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	322 384	\$ 52 157	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 374 541
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	30 549	81 839	–	–	–	112 388
Autres expositions aux produits de détail	3	86 488	6 821	–	–	39	93 348
	4	439 421	140 817	–	–	39	580 277
Expositions aux produits autres que de détail							
Entreprises	5	206 808	81 706	160 300	12 995	16 972	478 781
Emprunteurs souverains	6	187 848	1 686	23 750	16 556	2 522	232 362
Banques	7	28 279	3 648	71 704	20 600	4 083	128 314
	8	422 935	87 040	255 754	50 151	23 577	839 457
Total	9	862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734
Par pays où le risque est assumé							
Canada	10	475 068	\$ 128 554	\$ 105 967	\$ 16 295	\$ 10 005	\$ 735 889
États-Unis	11	321 669	96 228	78 277	14 869	12 491	523 534
Autres pays							
Europe	12	42 309	2 410	59 569	15 731	772	120 791
Autres	13	23 310	665	11 941	3 256	348	39 520
	14	65 619	3 075	71 510	18 987	1 120	160 311
Total	15	862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734
Par durée résiduelle des contrats							
Moins de 1 an	16	277 135	\$ 157 706	\$ 255 754	\$ 24 528	\$ 9 862	\$ 724 985
De 1 an à 5 ans	17	396 810	67 606	–	17 671	12 856	494 843
Plus de 5 ans	18	188 411	2 645	–	7 952	898	199 906
Total	19	862 356	\$ 227 857	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 616	\$ 1 419 734
Expositions au risque de crédit autre que de détail par industrie							
Immobilier							
Résidentiel	20	24 953	\$ 2 676	\$ 1	\$ 27	\$ 1 510	\$ 29 167
Non résidentiel	21	37 395	5 055	21	197	423	43 091
Total des prêts immobiliers	22	62 348	7 731	22	224	1 933	72 258
Agriculture	23	6 902	351	2	19	21	7 295
Automobile	24	11 824	4 865	8	758	94	17 549
Services financiers	25	40 526	12 214	217 998	27 685	1 626	300 049
Alimentation, boissons et tabac	26	5 635	3 334	–	435	506	9 910
Foresterie	27	1 234	852	–	12	46	2 144
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	201 188	4 268	24 164	17 338	6 443	253 401
Services de santé et services sociaux	29	18 010	1 956	312	52	2 075	22 405
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 163	1 478	63	5	540	6 249
Métaux et mines	31	3 988	3 363	102	279	969	8 701
Pipelines, pétrole et gaz	32	6 914	11 490	85	1 084	2 115	21 688
Énergie et services publics	33	5 977	7 858	7	291	3 693	17 826
Services professionnels et autres	34	14 115	5 523	183	88	810	20 719
Commerce de détail	35	6 882	2 926	293	40	260	10 401
Fabrication – divers et vente de gros	36	10 160	6 678	21	354	643	17 856
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 302	7 622	–	700	424	15 048
Transports	38	11 459	2 181	66	508	1 107	15 321
Autres	39	5 308	2 350	12 428	279	272	20 637
Total	40	422 935	\$ 87 040	\$ 255 754	\$ 50 151	\$ 23 577	\$ 839 457

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

³ Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4		2019 T3																									
	N° de ligne	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Expositions avant prise en compte des FCEC² et des techniques ARC</th> <th colspan="2" style="text-align: left;">Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques³</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Montants au bilan</th> <th style="text-align: center;">Montants hors bilan</th> <th style="text-align: center;">Montants au bilan</th> <th style="text-align: center;">Montants hors bilan</th> </tr> </thead> </table>				Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC</th> <th colspan="2" style="text-align: left;">Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Actifs pondérés en fonction des risques³</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Densité des actifs pondérés en fonction des risques⁴</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Montants au bilan</th> <th style="text-align: center;">Montants hors bilan</th> <th style="text-align: center;">Montants au bilan</th> <th style="text-align: center;">Montants hors bilan</th> </tr> </thead> </table>				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan
Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴																								
Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan																										
Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴																								
Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan																										
Classes d'actifs																													
Entreprises	1	104 187	\$ 59 407	\$ 104 187	\$ 30 136	\$ 123 740	\$ 92,12	%	104 957	\$ 60 445	\$ 104 957	\$ 30 207	\$ 124 539	\$ 92,14	%														
Emprunteurs souverains	2	104 282	260	104 282	130	8 245	7,90		100 428	290	100 428	145	7 984	7,94															
Banques	3	12 143	8 946	12 143	6 020	3 633	20,00		12 185	8 358	12 185	5 715	3 580	20,00															
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	3 970	940	3 970	410	2 260	51,60		3 669	852	3 669	372	2 047	50,66															
Autres produits de détail	5	7 761	43 547	7 761	169	5 592	70,52		8 083	43 042	8 083	174	5 904	71,50															
Capitaux propres	6	4 544	2 890	4 544	1 445	4 155	69,38		4 515	2 753	4 515	1 377	4 051	68,75															
Autres actifs ⁵	7	19 796	–	19 796	–	15 625	78,93		19 927	–	19 927	–	15 776	79,17															
Total	8	256 683	\$ 115 990	\$ 256 683	\$ 38 310	\$ 163 250	\$ 55,34	%	253 764	\$ 115 740	\$ 253 764	\$ 37 990	\$ 163 881	\$ 56,17	%														
		2019 T2				2019 T1																							
Classes d'actifs																													
Entreprises	9	105 530	\$ 60 357	\$ 105 530	\$ 29 880	\$ 124 579	\$ 92,00	%	102 499	\$ 59 982	\$ 102 499	\$ 29 777	\$ 121 597	\$ 91,93	%														
Emprunteurs souverains	10	96 952	320	96 952	161	7 506	7,73		90 941	352	90 941	176	7 284	7,99															
Banques	11	13 040	8 338	13 040	5 675	3 743	20,00		13 545	8 361	13 545	5 699	3 849	20,00															
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	3 166	762	3 166	346	1 793	51,05		2 920	768	2 920	354	1 671	51,04															
Autres produits de détail	13	7 640	45 562	7 640	177	5 508	70,46		12 728	58 268	12 728	165	9 385	72,79															
Capitaux propres	14	4 548	2 811	4 548	1 406	4 078	68,49		1 799	1 491	1 799	745	512	20,13															
Autres actifs ⁵	15	19 395	–	19 395	–	16 514	85,15		23 734	–	23 734	–	18 020	75,92															
Total	16	250 271	\$ 118 150	\$ 250 271	\$ 37 645	\$ 163 721	\$ 56,86	%	248 166	\$ 129 222	\$ 248 166	\$ 36 916	\$ 162 318	\$ 56,94	%														
		2018 T4																											
Classes d'actifs																													
Entreprises	17	100 373	\$ 60 366	\$ 100 373	\$ 30 189	\$ 120 444	\$ 92,25	%																					
Emprunteurs souverains	18	95 199	423	95 199	212	7 733	8,10																						
Banques	19	13 367	6 229	13 367	4 648	3 603	20,00																						
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	2 716	818	2 716	375	1 630	52,73																						
Autres produits de détail	21	12 576	60 932	12 576	170	9 330	73,20																						
Capitaux propres	22	2 001	1 498	2 001	749	727	26,44																						
Autres actifs ⁵	23	22 203	–	22 203	–	17 265	77,76																						
Total	24	248 435	\$ 130 266	\$ 248 435	\$ 36 343	\$ 160 732	\$ 56,44	%																					

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4								2019 T3							
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Entreprises	1	8 748	\$ 2 420	\$ -	\$ -	\$ 122 959	\$ 196	\$ -	\$ 134 323	\$ 8 905	\$ 2 473	\$ -	\$ -	\$ 123 268	\$ 518	\$ -	\$ 135 164
Emprunteurs souverains	2	63 186	41 226	-	-	-	-	-	104 412	60 651	39 922	-	-	-	-	-	100 573
Banques	3	-	18 163	-	-	-	-	-	18 163	-	17 900	-	-	-	-	-	17 900
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	-	8	2 561	1 794	17	-	-	4 380	-	8	2 458	1 558	17	-	-	4 041
Autres produits de détail	5	380	251	-	7 209	-	90	-	7 930	371	245	-	7 476	-	165	-	8 257
Capitaux propres	6	1 941	161	-	-	3 887	-	-	5 989	1 945	157	-	-	3 790	-	-	5 892
Autres actifs ²	7	5 627	-	-	-	14 042	-	127	19 796	5 799	-	-	-	13 985	-	143	19 927
Total	8	79 882	\$ 62 229	\$ 2 561	\$ 9 003	\$ 140 905	\$ 286	\$ 127	\$ 294 993	\$ 77 671	\$ 60 705	\$ 2 458	\$ 9 034	\$ 141 060	\$ 683	\$ 143	\$ 291 754
		2019 T2								2019 T1							
Entreprises	9	9 260	\$ 2 283	\$ -	\$ -	\$ 123 358	\$ 509	\$ -	\$ 135 410	\$ 9 016	\$ 2 287	\$ -	\$ -	\$ 120 637	\$ 335	\$ -	\$ 132 275
Emprunteurs souverains	10	59 582	37 531	-	-	-	-	-	97 113	54 695	36 422	-	-	-	-	-	91 117
Banques	11	-	18 715	-	-	-	-	-	18 715	-	19 245	-	-	-	-	-	19 245
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	-	9	2 104	1 381	18	-	-	3 512	-	1	1 969	1 286	17	-	-	3 273
Autres produits de détail	13	467	241	-	6 939	-	170	-	7 817	423	225	-	12 036	-	209	-	12 893
Capitaux propres	14	1 974	166	-	-	3 814	-	-	5 954	1 936	158	-	-	451	-	-	2 545
Autres actifs ²	15	5 383	-	-	-	13 879	-	133	19 395	7 541	-	-	-	16 117	-	76	23 734
Total	16	76 666	\$ 58 945	\$ 2 104	\$ 8 320	\$ 141 069	\$ 679	\$ 133	\$ 287 916	\$ 73 611	\$ 58 338	\$ 1 969	\$ 13 322	\$ 137 222	\$ 544	\$ 76	\$ 285 082
		2018 T4															
Entreprises	17	8 966	\$ 1 552	\$ -	\$ -	\$ 119 861	\$ 183	\$ -	\$ 130 562								
Emprunteurs souverains	18	56 747	38 664	-	-	-	-	-	95 411								
Banques	19	-	18 015	-	-	-	-	-	18 015								
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	-	10	1 719	1 343	19	-	-	3 091								
Autres produits de détail	21	427	212	-	11 830	-	277	-	12 746								
Capitaux propres	22	1 940	155	-	-	655	-	-	2 750								
Autres actifs ²	23	6 715	-	-	-	15 414	-	74	22 203								
Total	24	74 795	\$ 58 608	\$ 1 719	\$ 13 173	\$ 135 949	\$ 460	\$ 74	\$ 284 778								

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2019	
														T4	
N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
															\$
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	21 918	68 309	69,98	81 702	0,06	5 177	35,98	2,7	13 308	16,29	16		
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 320	20 420	69,20	37 867	0,19	5 818	25,99	2,8	10 742	28,37	18		
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	29 442	10 635	68,73	32 641	0,37	8 652	27,30	2,6	12 996	39,81	33		
4	De 0,50 à <0,75	B+	8 814	2 434	70,10	10 044	0,71	2 607	29,08	2,3	5 547	55,23	21		
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 849	4 265	69,80	21 154	1,70	30 302	34,20	2,3	18 196	86,02	123		
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 081	420	62,95	1 300	9,97	316	30,09	1,9	1 741	133,92	39		
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 541	314	56,09	1 636	24,52	650	37,34	1,8	3 323	203,12	148		
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	351	39	44,97	361	100,00	316	45,26	1,4	1 072	296,95	107		
9	Total		112 316	106 836	69,63	186 705	0,84	41 427	31,85	2,6	66 925	35,85	505	130	

														2019	
														T3	

N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 992	64 036	70,06	79 784	0,06	5 240	38,16	2,7	13 902	17,42	17	
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	31 270	21 168	69,19	39 144	0,19	5 906	25,64	2,9	11 081	28,31	18	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	27 515	10 080	68,60	30 493	0,37	8 624	28,78	2,6	12 749	41,81	32	
13	De 0,50 à <0,75	B+	8 559	2 657	69,71	9 990	0,71	2 627	30,22	2,3	5 663	56,69	21	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 479	4 456	69,85	20 961	1,70	29 985	34,11	2,3	17 920	85,49	121	
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	1 043	273	63,48	1 202	9,97	283	30,23	1,9	1 623	135,02	36	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 239	493	59,12	1 390	23,49	626	35,62	2,0	2 700	194,24	118	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	350	29	43,13	351	100,00	295	42,58	1,3	1 014	288,89	89	
18	Total		111 447	103 192	69,65	183 315	0,80	41 164	32,97	2,6	66 652	36,36	452	97

														2019	
														T2	

N° de ligne	Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
19	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 746	64 331	70,04	78 459	0,06	5 187	38,19	2,6	13 806	17,60	19	
20	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 358	20 189	69,20	38 240	0,18	5 863	26,75	2,9	11 131	29,11	18	
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	26 901	9 479	68,58	30 139	0,37	8 554	28,85	2,5	12 665	42,02	32	
22	De 0,50 à <0,75	B+	7 635	2 808	70,09	9 134	0,72	2 442	32,03	2,2	5 502	60,24	21	
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 658	4 018	69,96	20 821	1,78	29 742	33,21	2,3	17 608	84,57	122	
24	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
25	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	2 463	846	61,26	2 800	19,03	927	34,64	2,0	4 935	176,25	189	
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	251	26	32,08	253	100,00	340	38,72	1,4	642	253,75	62	
27	Total		109 012	101 697	69,65	179 846	0,81	40 882	33,25	2,6	66 289	36,86	463	68

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune notation de risque-emprunteur (NRE) ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019														
		T1														
		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 608	\$ 59 645	\$ 70,38	% 75 894	\$ 0,06	% 5 198	38,42	% 2,6	13 227	\$ 17,43	% 16	\$	
2		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 548	20 652	69,84	38 417	0,18	5 809	26,29	2,9	11 127	28,96	18		
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 435	9 677	68,52	28 749	0,38	8 525	29,83	2,6	12 625	43,91	32		
4		De 0,50 à <0,75	B+	7 720	2 768	69,32	9 093	0,72	2 425	31,17	2,3	5 385	59,22	20		
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 010	4 119	70,48	20 231	1,81	29 343	32,14	2,3	16 571	81,91	116		
6		De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
7		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 946	740	59,52	2 187	18,59	867	36,97	1,8	4 078	186,47	156		
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	281	29	30,50	281	100,00	302	31,43	1,4	635	225,98	51		
9		Total		106 548	\$ 97 630	\$ 69,96	% 174 852	\$ 0,77	% 40 557	33,21	% 2,6	63 648	\$ 36,40	% 409	\$ 60	
		2018														
		T4														
		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	24 005	\$ 62 497	\$ 70,15	% 79 278	\$ 0,06	% 5 088	38,76	% 2,7	14 559	\$ 18,36	% 18	\$	
11		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	29 869	18 157	71,24	36 253	0,18	5 745	25,59	2,9	10 046	27,71	16		
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	25 063	9 425	69,29	28 258	0,38	8 451	29,35	2,7	12 402	43,89	31		
13		De 0,50 à <0,75	B+	7 076	2 596	69,75	8 260	0,72	2 387	30,61	2,3	4 802	58,14	18		
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 229	4 098	71,45	20 451	1,83	29 054	31,63	2,3	16 553	80,94	116		
15		De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
16		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 906	716	60,36	2 125	18,74	862	39,80	1,9	4 212	198,21	159		
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	244	33	34,79	254	100,00	276	31,84	1,5	555	218,50	56		
18		Total		106 392	\$ 97 522	\$ 70,23	% 174 879	\$ 0,75	% 40 170	33,29	% 2,6	63 129	\$ 36,10	% 414	\$ 61	

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire) N° de
À la date du bilan ligne

2019
T4

	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	de 0,00 à <0,15	De AAA à BBB												
1	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB	83 746	\$ 3 828	\$ 76,07	% 172 814 ⁷	\$ 0,01	% 146	11,94	% 1,8	663	\$ 0,38	% 1	\$
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	44	–	–	39	0,22	2	12,80	1,0	4	10,26	–	–
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
4	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	2,27	95	34,00	2,5	–	–	–	–
6	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
9	Total		83 790	\$ 3 828	\$ 76,07	% 172 853	\$ 0,01	% 197	11,94	% 1,8	667	\$ 0,39	% 1	\$ –

2019
T3

	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	de 0,00 à <0,15	De AAA à BBB												
10	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB	89 231	\$ 4 061	\$ 76,61	% 180 418 ⁷	\$ 0,01	% 145	11,76	% 1,7	628	\$ 0,35	% 1	\$
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
13	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	2,27	95	34,00	2,5	–	–	–	–
15	De 2,50 à <10,00	CCC+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
16	De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18	Total		89 231	\$ 4 061	\$ 76,61	% 180 418	\$ 0,01	% 195	11,76	% 1,7	628	\$ 0,35	% 1	\$ –

2019
T2

	Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions
	de 0,00 à <0,15	De AAA à BBB												
19	De 0,00 à <0,15	De AAA à BBB	89 376	\$ 4 716	\$ 82,78	% 183 366 ⁷	\$ 0,01	% 145	11,53	% 1,7	588	\$ 0,32	% 1	\$
20	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	22	–	–	22	0,22	2	13,00	1,0	2	9,09	–	–
21	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
22	De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
23	De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	2,35	95	34,00	2,5	–	–	–	–
24	De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
25	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27	Total		89 398	\$ 4 716	\$ 82,78	% 183 388	\$ 0,01	% 196	11,53	% 1,7	590	\$ 0,32	% 1	\$ –

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019														
		T1														
		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	95 550	\$ 4 673	\$ 82,22	% 190 583 ⁷	\$ 0,01	% 167	12,04	% 1,6	553	\$ 0,29	% –	\$ –	
2		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	262	–	–	262	0,16	7	2,66	3,7	7	2,67	–	–	
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
4		De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	2,35	91	34,00	2,5	–	–	–	–	
6		De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	
7		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
9		Total		95 812	\$ 4 673	\$ 82,22	% 190 845	\$ 0,01	% 218	12,03	% 1,6	560	\$ 0,29	% –	\$ –	
		2018														
		T4														
		Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	92 425	\$ 4 963	\$ 80,53	% 189 744 ⁷	\$ 0,01	% 165	12,37	% 1,7	556	\$ 0,29	% 1	\$ –	
11		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	225	–	–	225	0,16	4	2,74	4,5	7	3,11	–	–	
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
13		De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	2,35	92	34,00	2,5	–	–	–	–	
15		De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	
16		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
18		Total		92 650	\$ 4 963	\$ 80,53	% 189 969	\$ 0,01	% 215	12,36	% 1,7	563	\$ 0,30	% 1	\$ –	

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019																									
		T4																									
		Fourchette de PD ²		Expositions brutes au bilan initiales ³		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁵		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶		PA		Provisions	
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	11 208	\$	4 787	\$	76,00	%	15 344	\$	0,04	%	476		33,53	%	1,5		1 447	\$	9,43	%	2	\$		
2		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	380		711		66,09		744		0,16		38		8,94		2,0		55		7,39					
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	538		-		-		147		0,46		13		13,00		1,0		29		19,73					
4		De 0,50 à <0,75	B+	26		7		66,76		30		0,71		6		89,55		2,3		50		166,67					
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	2		1		60,27		2		1,64		391		26,45		1,6		1		50,00					
6		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
7		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		1		-		-		-		-					
9		Total		12 154	\$	5 506	\$	74,71	%	16 267	\$	0,05	%	641		32,32	%	1,6		1 582	\$	9,73	%	2	\$	-	\$
		2019																									
		T3																									
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	10 343	\$	4 685	\$	75,83	%	14 219	\$	0,04	%	479		34,48	%	1,6		1 487	\$	10,46	%	2	\$		
11		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	339		741		62,36		726		0,16		34		9,74		2,2		61		8,40					
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	338		-		20,00		90		0,46		16		13,25		1,0		18		20,00					
13		De 0,50 à <0,75	B+	28		7		68,30		30		0,71		8		89,56		2,6		52		173,33					
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	1		1		58,78		1		1,93		392		5,98		1,1		-		-					
15		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
16		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1		-		-		1		19,26		1		55,00		0,3		2		200,00					
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		1		-		-		-		-					
18		Total		11 050	\$	5 434	\$	73,98	%	15 067	\$	0,05	%	644		33,27	%	1,6		1 620	\$	10,75	%	2	\$	-	\$
		2019																									
		T2																									
19		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	10 894	\$	4 693	\$	75,93	%	14 914	\$	0,04	%	486		34,77	%	1,5		1 548	\$	10,38	%	2	\$		
20		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	299		738		63,03		680		0,16		33		11,04		2,2		64		9,41					
21		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	523		5		97,00		160		0,47		17		14,01		1,0		34		21,25					
22		De 0,50 à <0,75	B+	30		8		67,34		32		0,72		11		84,46		2,8		55		171,88					
23		De 0,75 à <2,50	De B à B-	42		8		23,59		43		2,35		392		10,94		4,7		16		37,21					
24		De 2,50 à <10,00	s. o.	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
25		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1		-		-		1		19,81		1		55,00		0,3		3		300,00					
26		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		1		-		-		-		-					
27		Total		11 789	\$	5 452	\$	74,11	%	15 830	\$	0,06	%	650		33,58	%	1,5		1 720	\$	10,87	%	2	\$	-	\$

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019													
		T1													
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	12 832	\$ 4 407	\$ 74,30	% 16 545	\$ 0,05	% 512	26,53	% 1,3	1 520	\$ 9,19	% 2	\$	
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	366	597	63,93	655	0,16	35	9,51	2,4	62	9,47	–	–	
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	488	5	100,00	151	0,46	18	14,21	1,0	32	21,19	–	–	
4	De 0,50 à <0,75	B+	5	–	50,00	3	0,72	11	17,82	1,8	1	33,33	–	–	
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	118	1	64,72	116	2,35	387	6,69	5,0	27	23,28	–	–	
6	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	–	–	1	19,81	1	55,00	0,2	2	200,00	–	–	
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	
9	Total		13 810	\$ 5 010	\$ 73,09	% 17 471	\$ 0,07	% 675	25,65	% 1,4	1 644	\$ 9,41	% 2	\$ –	
		2018													
		T4													
Fourchette de PD ²	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ³	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ³	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁴	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁵	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	13 691	\$ 4 206	\$ 72,26	% 17 321	\$ 0,05	% 511	27,71	% 2,2	1 597	\$ 9,22	% 3	\$	
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	574	83	44,25	440	0,17	42	14,22	2,1	58	13,18	–	–	
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	568	7	93,78	157	0,46	19	14,36	1,0	33	21,02	–	–	
13	De 0,50 à <0,75	B+	6	1	36,77	3	0,72	8	16,03	2,2	1	33,33	–	–	
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	72	1	74,72	73	2,35	388	4,05	4,9	10	13,70	–	–	
15	De 2,50 à <10,00 ⁷	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	–	
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	–	–	1	19,81	1	55,00	0,3	2	200,00	–	–	
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	
18	Total		14 912	\$ 4 298	\$ 71,74	% 17 995	\$ 0,06	% 683	27,17	% 2,2	1 701	\$ 9,45	% 3	\$ –	

¹ Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁴ Expositions comptées tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁵ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019 T4															
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions			
Services de détail au Canada – assurées ^{7,8}	1	De 0,00 à <0,15 %	53 220	\$ 18 990	\$ 51,04	%	6 764	\$ 0,07	%	388 814	7,02	%	88	\$ 1,30	%	–	\$
	2	De 0,15 à <0,25	11 339	513	44,69		2 268	0,20		61 605	7,90		75	3,31		–	\$
	3	De 0,25 à <0,50	8 973	234	44,12		1 849	0,32		56 980	8,11		89	4,81		–	\$
	4	De 0,50 à <0,75	6 018	88	43,46		1 177	0,53		20 307	8,16		82	6,97		1	\$
	5	De 0,75 à <2,50	7 291	80	45,15		1 171	1,28		30 231	7,86		140	11,96		1	\$
	6	De 2,50 à <10,00	2 041	8	54,92		348	5,79		12 257	6,72		85	24,43		1	\$
	7	De 10,00 à <100,00	670	1	63,20		104	25,57		3 993	5,40		32	30,77		1	\$
	8	100,00 (défaillance)	208	–	–		33	100,00		1 161	6,14		27	81,82		–	\$
	9	Total	89 760	19 914	50,74		13 714	0,84		575 348	7,46		618	4,51		4	15
Services de détail au Canada – non assurées ⁷	10	De 0,00 à <0,15	122 849	61 818	50,13		153 834	0,06		685 390	21,10		5 207	3,38		19	\$
	11	De 0,15 à <0,25	33 006	3 622	47,39		34 723	0,19		125 524	24,50		3 502	10,09		16	\$
	12	De 0,25 à <0,50	18 952	1 663	46,40		19 724	0,31		90 126	26,69		3 118	15,81		17	\$
	13	De 0,50 à <0,75	10 441	618	47,17		10 733	0,52		28 903	27,13		2 462	22,94		15	\$
	14	De 0,75 à <2,50	11 933	435	48,82		12 145	1,23		38 629	26,18		4 703	38,72		40	\$
	15	De 2,50 à <10,00	2 525	31	56,73		2 542	5,54		12 048	21,85		1 968	77,42		30	\$
	16	De 10,00 à <100,00	771	6	67,11		775	28,55		3 700	17,44		748	96,52		40	\$
	17	100,00 (défaillance)	218	–	–		218	100,00		1 032	21,23		437	200,46		13	\$
	18	Total	200 695	68 193	49,86		234 694	0,43		985 352	22,61		22 145	9,44		190	25
Services de détail aux États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	21 868	12 486	66,11		30 121	0,06		120 618	31,69		1 533	5,09		6	\$
	20	De 0,15 à <0,25	6 041	515	40,09		6 248	0,19		26 049	30,66		793	12,69		4	\$
	21	De 0,25 à <0,50	4 486	391	37,71		4 634	0,31		25 452	32,62		898	19,38		5	\$
	22	De 0,50 à <0,75	3 124	235	33,96		3 204	0,52		10 314	35,40		961	29,99		6	\$
	23	De 0,75 à <2,50	5 812	252	32,45		5 893	1,21		20 284	36,28		3 149	53,44		26	\$
	24	De 2,50 à <10,00	1 063	71	14,59		1 074	5,69		7 534	36,19		1 396	129,98		22	\$
	25	De 10,00 à <100,00	390	20	9,72		392	25,67		3 297	35,36		782	199,49		34	\$
	26	100,00 (défaillance)	715	–	–		715	100,00		4 026	28,84		730	102,10		150	\$
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	27	Total	43 499	13 970	62,86		52 281	1,93		217 574	32,47		10 242	19,59		253	76
	28	Total	333 954	\$ 102 077	\$ 88,72	%	300 689	\$ 0,70	%	1 778 274	23,29	%	33 005	\$ 10,98	%	447	\$ 116

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan		2019 T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}															
1	De 0,00 à <0,15 %	54 721	\$ 19 186	\$ 50,93	% 6 939	\$ 0,07	% 396 461	7,12	%	92	\$ 1,33	%	\$	\$	
2	De 0,15 à <0,25	12 513	535	44,39	2 662	0,19	67 957	8,10		88	3,31		–	–	
3	De 0,25 à <0,50	8 703	246	44,19	1 711	0,32	55 529	8,40		86	5,03		–	–	
4	De 0,50 à <0,75	5 738	89	44,95	1 093	0,51	19 482	8,47		78	7,14		–	–	
5	De 0,75 à <2,50	7 273	84	45,61	1 139	1,28	30 414	7,87		136	11,94		1	1	
6	De 2,50 à <10,00	2 093	8	57,62	360	6,06	12 683	6,74		90	25,00		1	1	
7	De 10,00 à <100,00	670	1	63,26	102	25,45	4 078	5,48		31	30,39		1	1	
8	100,00 (défaillance)	197	–	–	29	100,00	1 076	6,18		24	82,76		–	–	
9	Total	91 908	20 149	50,63	14 035	0,80	587 680	7,60		625	4,45		3	11	
Services de détail au Canada – non assurées⁷															
10	De 0,00 à <0,15	120 064	61 165	50,25	150 799	0,06	677 490	21,17		5 111	3,39		19	19	
11	De 0,15 à <0,25	30 799	3 456	46,46	32 404	0,19	124 132	24,31		3 215	9,92		15	15	
12	De 0,25 à <0,50	18 045	1 645	46,07	18 803	0,31	89 517	27,19		3 032	16,13		16	16	
13	De 0,50 à <0,75	11 058	607	45,98	11 337	0,52	29 335	26,83		2 567	22,64		16	16	
14	De 0,75 à <2,50	11 410	402	48,69	11 606	1,25	38 122	26,24		4 543	39,14		39	39	
15	De 2,50 à <10,00	2 526	33	57,98	2 546	5,54	12 188	22,14		1 997	78,44		31	31	
16	De 10,00 à <100,00	745	4	67,08	747	29,00	3 745	17,30		713	95,45		39	39	
17	100,00 (défaillance)	201	–	–	201	100,00	953	21,00		398	198,01		12	12	
18	Total	194 848	67 312	49,91	228 443	0,42	975 482	22,65		21 576	9,44		187	27	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷															
19	De 0,00 à <0,15	21 211	12 446	66,04	29 431	0,06	120 263	31,60		1 485	5,05		5	5	
20	De 0,15 à <0,25	5 921	520	40,77	6 133	0,19	27 832	30,66		779	12,70		4	4	
21	De 0,25 à <0,50	4 400	381	36,59	4 539	0,32	24 565	32,56		881	19,41		5	5	
22	De 0,50 à <0,75	3 082	228	32,77	3 157	0,52	10 318	35,71		956	30,28		6	6	
23	De 0,75 à <2,50	5 194	262	31,29	5 275	1,26	19 923	36,50		2 918	55,32		24	24	
24	De 2,50 à <10,00	1 148	79	12,07	1 157	5,81	7 985	36,28		1 518	131,20		24	24	
25	De 10,00 à <100,00	436	23	11,66	439	24,95	3 725	36,44		894	203,64		41	41	
26	100,00 (défaillance)	712	–	–	712	100,00	4 054	29,58		744	104,49		154	154	
27	Total	42 104	13 939	62,70	50 843	2,00	218 665	32,46		10 175	20,01		263	75	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel															
28		328 860	\$ 101 400	\$ 51,81	% 293 321	\$ 0,71	% 1 781 827	23,26	%	32 376	\$ 11,04	%	453	\$ 113	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019													
		T2													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées^{7, 8}															
1		De 0,00 à <0,15 %	56 247 \$	19 410 \$	50,94 %	6 963 \$	0,07 %	407 415	6,98 %		91 \$	1,31 %	– \$	– \$	
2		De 0,15 à <0,25	11 477	561	45,21	2 315	0,19	60 814	8,13		78	3,37	–	–	
3		De 0,25 à <0,50	9 168	257	44,11	1 864	0,32	60 700	8,46		94	5,04	1	1	
4		De 0,50 à <0,75	6 210	88	43,75	1 289	0,51	21 290	8,68		94	7,29	1	1	
5		De 0,75 à <2,50	7 803	85	46,96	1 277	1,25	32 431	7,95		150	11,75	1	1	
6		De 2,50 à <10,00	2 158	8	56,62	378	5,96	13 031	6,60		92	24,34	1	1	
7		De 10,00 à <100,00	696	1	66,50	98	26,21	4 220	5,18		29	29,59	1	1	
8		100,00 (défaillance)	195	–	–	24	100,00	1 103	6,61		21	87,50	–	–	
9		Total	93 954	20 410	50,65	14 208	0,77	601 004	7,58		649	4,57	5	10	
Services de détail au Canada – non assurées⁷															
10		De 0,00 à <0,15	115 095	60 606	50,09	145 448	0,06	668 228	20,88		4 836	3,32	17	17	
11		De 0,15 à <0,25	28 994	3 256	44,53	30 444	0,19	114 729	24,29		3 045	10,00	14	14	
12		De 0,25 à <0,50	17 860	1 568	43,51	18 543	0,31	90 209	26,13		2 870	15,48	15	15	
13		De 0,50 à <0,75	10 870	612	42,68	11 131	0,51	30 045	26,99		2 531	22,74	15	15	
14		De 0,75 à <2,50	11 743	419	44,25	11 929	1,24	39 291	26,15		4 617	38,70	38	38	
15		De 2,50 à <10,00	2 478	29	54,73	2 494	5,58	12 140	21,85		1 936	77,63	30	30	
16		De 10,00 à <100,00	714	3	59,81	716	29,64	3 637	17,25		667	93,16	38	38	
17		100,00 (défaillance)	189	–	–	189	100,00	972	21,01		369	195,24	12	12	
18		Total	187 943	66 493	49,56	220 894	0,43	959 251	22,39		20 871	9,45	179	22	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷															
19		De 0,00 à <0,15	20 816	12 371	68,47	29 286	0,06	117 373	31,53		1 468	5,01	5	5	
20		De 0,15 à <0,25	5 931	529	64,85	6 274	0,19	28 696	30,93		805	12,83	4	4	
21		De 0,25 à <0,50	4 365	378	61,54	4 597	0,32	25 030	32,42		888	19,32	5	5	
22		De 0,50 à <0,75	3 132	231	60,81	3 272	0,52	10 527	35,86		995	30,41	6	6	
23		De 0,75 à <2,50	5 186	367	61,07	5 410	1,31	22 235	36,77		3 099	57,28	26	26	
24		De 2,50 à <10,00	1 166	81	28,96	1 189	5,67	8 133	36,60		1 566	131,71	25	25	
25		De 10,00 à <100,00	436	21	19,81	440	24,85	3 852	37,74		932	211,82	42	42	
26		100,00 (défaillance)	745	–	–	745	100,00	4 201	29,86		715	95,97	168	168	
27		Total	41 777	13 978	67,52	51 213	2,06	220 047	32,51		10 468	20,44	281	96	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel															
28			323 674 \$	100 881 \$	52,27 %	286 315 \$	0,72 %	1 780 302	23,06 %		31 988 \$	11,17 %	465 \$	128 \$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan		2019 T1															
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}																	
1	De 0,00 à <0,15 %	58 331	\$ 19 621	\$ 46,56	%	7 206	\$ 0,07	%	419 456	6,94	%	95	\$ 1,32	%	–	\$	
2	De 0,15 à <0,25	10 987	408	42,20		2 153	0,20		58 417	8,06		73	3,39		–	\$	
3	De 0,25 à <0,50	9 143	256	45,47		1 986	0,32		61 306	8,43		100	5,04		1	\$	
4	De 0,50 à <0,75	6 337	119	51,11		1 201	0,52		21 548	8,48		86	7,16		1	\$	
5	De 0,75 à <2,50	8 088	65	63,59		1 312	1,28		33 683	7,88		156	11,89		1	\$	
6	De 2,50 à <10,00	2 230	6	86,11		371	6,18		13 641	6,56		91	24,53		1	\$	
7	De 10,00 à <100,00	719	2	77,13		111	24,91		4 372	5,20		32	28,83		1	\$	
8	100,00 (défaillance)	188	–	–		25	100,00		1 092	6,20		20	80,00		–	\$	
9	Total	96 023	20 477	46,56		14 365	0,79		613 515	7,51		653	4,55		5	10	
Services de détail au Canada – non assurées⁷																	
10	De 0,00 à <0,15	119 452	60 857	50,42		150 138	0,05		684 972	22,93		5 143	3,43		18	\$	
11	De 0,15 à <0,25	24 034	1 748	55,57		25 005	0,19		95 234	25,22		2 593	10,37		12	\$	
12	De 0,25 à <0,50	17 178	2 156	71,10		18 710	0,31		86 097	29,28		3 176	16,97		17	\$	
13	De 0,50 à <0,75	9 198	495	62,81		9 509	0,52		26 495	27,57		2 216	23,30		14	\$	
14	De 0,75 à <2,50	10 780	307	72,45		11 003	1,25		38 320	26,99		4 453	40,47		37	\$	
15	De 2,50 à <10,00	2 349	21	83,27		2 366	5,59		12 576	22,81		1 918	81,07		29	\$	
16	De 10,00 à <100,00	690	3	78,30		693	28,84		3 505	17,03		644	92,93		36	\$	
17	100,00 (défaillance)	181	–	–		181	100,00		900	18,70		322	177,90		10	\$	
18	Total	183 862	65 587	51,45		217 605	0,41		948 099	24,12		20 465	9,40		173	23	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷																	
19	De 0,00 à <0,15	15 809	10 953	67,74		23 229	0,06		104 554	22,84		795	3,42		3	\$	
20	De 0,15 à <0,25	5 769	542	55,12		6 068	0,19		21 462	18,58		469	7,73		2	\$	
21	De 0,25 à <0,50	5 364	376	51,52		5 558	0,32		27 453	21,16		704	12,67		4	\$	
22	De 0,50 à <0,75	3 918	294	48,40		4 060	0,52		16 451	23,50		814	20,05		5	\$	
23	De 0,75 à <2,50	6 899	1 123	50,72		7 468	1,36		29 190	28,25		3 455	46,26		30	\$	
24	De 2,50 à <10,00	1 868	345	47,10		2 031	5,72		13 394	35,93		2 625	129,25		41	\$	
25	De 10,00 à <100,00	579	73	46,81		613	23,46		5 671	34,73		1 197	195,27		50	\$	
26	100,00 (défaillance)	741	–	–		741	100,00		4 268	27,81		401	54,12		176	\$	
27	Total	40 947	13 706	64,35		49 768	2,35		222 443	23,75		10 460	21,02		311	96	
28	Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	320 832	\$ 99 770	\$ 52,22	%	281 738	\$ 0,75	%	1 784 057	22,55	%	31 578	\$ 11,21	%	489	\$ 129	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire) À la date du bilan		2018 T4														
N° de ligne			Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}																
1	De 0,00 à <0,15	%	60 013	\$ 19 628	\$ 46,08	% 7 260	\$ 0,07	% 429 856	6,91	%	94	\$ 1,29	%	–	\$	
2	De 0,15 à <0,25		10 966	404	40,30	2 301	0,19	59 106	8,02		76	3,30		–		
3	De 0,25 à <0,50		9 801	256	44,55	2 085	0,32	63 202	8,44		105	5,04		1		
4	De 0,50 à <0,75		6 192	121	48,28	1 120	0,51	23 422	8,23		77	6,88		–		
5	De 0,75 à <2,50		8 551	57	61,95	1 431	1,21	33 693	7,90		164	11,46		1		
6	De 2,50 à <10,00		2 197	4	85,72	366	6,25	13 470	6,49		89	24,32		1		
7	De 10,00 à <100,00		683	1	83,83	103	25,16	4 264	5,03		29	28,16		1		
8	100,00 (défaillance)		194	–	–	27	100,00	1 124	6,21		22	81,48		–		
9	Total		98 597	20 471	46,01	14 693	0,78	628 137	7,47		656	4,46		4	7	
Services de détail au Canada – non assurées⁷																
10	De 0,00 à <0,15		117 313	59 982	50,42	147 555	0,05	677 733	23,01		5 141	3,48		18		
11	De 0,15 à <0,25		22 812	1 686	100,00	24 498	0,19	91 489	24,54		2 464	10,06		11		
12	De 0,25 à <0,50		17 518	1 743	68,19	18 706	0,31	85 807	28,13		3 104	16,59		16		
13	De 0,50 à <0,75		8 908	472	64,52	9 213	0,52	25 859	27,91		2 173	23,59		13		
14	De 0,75 à <2,50		10 530	273	72,52	10 728	1,24	38 054	27,41		4 369	40,73		36		
15	De 2,50 à <10,00		2 178	11	92,34	2 188	5,59	11 841	22,23		1 727	78,93		27		
16	De 10,00 à <100,00		636	1	90,19	637	29,15	3 321	17,33		596	93,56		34		
17	100,00 (défaillance)		168	–	–	168	100,00	898	19,60		306	182,14		10		
18	Total		180 063	64 168	52,41	213 693	0,39	935 002	24,04		19 880	9,30		165	22	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷																
19	De 0,00 à <0,15		15 009	10 850	67,63	22 347	0,06	102 531	23,42		788	3,53		3		
20	De 0,15 à <0,25		5 790	556	55,66	6 100	0,19	21 658	19,10		485	7,95		2		
21	De 0,25 à <0,50		5 350	383	52,21	5 550	0,32	28 118	20,92		695	12,52		4		
22	De 0,50 à <0,75		4 062	294	48,48	4 205	0,52	15 909	23,41		837	19,90		5		
23	De 0,75 à <2,50		7 452	1 045	51,90	7 995	1,31	32 024	27,84		3 585	44,84		31		
24	De 2,50 à <10,00		1 928	351	45,83	2 089	5,81	13 501	35,73		2 714	129,92		43		
25	De 10,00 à <100,00		635	80	47,61	673	23,14	5 868	36,17		1 367	203,12		56		
26	100,00 (défaillance)		782	–	–	782	100,00	4 297	27,71		422	53,96		185		
27	Total		41 008	13 559	64,40	49 741	2,47	223 906	24,08		10 893	21,90		329	106	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel																
28			319 668	\$ 98 198	\$ 52,73	% 278 127	\$ 0,76	% 1 787 045	22,50	%	31 429	\$ 11,30	%	498	\$ 135	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprennent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2019	
														T4	
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	4 776	101 548	62,39	68 130	0,05	11 512 313	85,10		1 966	2,89	28			
2	De 0,15 à <0,25	1 913	13 206	60,89	9 954	0,19	1 865 565	87,05		953	9,57	17			
3	De 0,25 à <0,50	2 380	10 249	61,59	8 693	0,32	2 371 324	87,71		1 258	14,47	24			
4	De 0,50 à <0,75	3 015	8 308	60,42	8 036	0,52	1 223 902	88,45		1 743	21,69	37			
5	De 0,75 à <2,50	12 313	15 641	60,17	21 723	1,50	4 009 333	89,11		10 480	48,24	291			
6	De 2,50 à <10,00	9 419	3 994	72,50	12 315	5,62	3 682 720	89,14		14 911	121,08	616			
7	De 10,00 à <100,00	2 412	518	85,88	2 857	25,93	1 676 210	84,92		6 472	226,53	637			
8	100,00 (défaillance)	155	–	–	155	100,00	60 947	75,52		52	33,55	113			
9	Total	36 383	153 464	62,22	131 863	1,54	26 402 314	86,65		37 836	28,69	1 763	260		
2019															
T3															
10	De 0,00 à <0,15	4 997	102 037	62,49	68 759	0,05	11 868 359	85,14		1 962	2,85	28			
11	De 0,15 à <0,25	1 804	12 294	61,26	9 336	0,19	1 807 851	89,23		917	9,82	16			
12	De 0,25 à <0,50	2 288	9 580	62,17	8 244	0,32	2 274 295	89,23		1 214	14,73	23			
13	De 0,50 à <0,75	2 965	8 096	61,69	7 960	0,53	1 308 023	89,30		1 753	22,02	37			
14	De 0,75 à <2,50	12 228	14 817	61,41	21 327	1,50	3 969 454	89,39		10 327	48,42	287			
15	De 2,50 à <10,00	9 595	3 936	74,24	12 517	5,64	3 581 638	88,99		15 162	121,13	627			
16	De 10,00 à <100,00	2 520	538	87,08	2 988	25,54	1 675 295	84,74		6 766	226,44	654			
17	100,00 (défaillance)	165	–	–	165	100,00	58 303	75,79		52	31,52	121			
18	Total	36 562	151 298	62,61	131 296	1,58	26 543 218	88,55		38 153	29,06	1 793	255		
2019															
T2															
19	De 0,00 à <0,15	4 614	100 232	63,05	67 809	0,05	11 652 085	88,12		1 945	2,87	28			
20	De 0,15 à <0,25	1 770	12 360	62,08	9 443	0,19	1 849 536	89,01		925	9,80	16			
21	De 0,25 à <0,50	2 251	10 706	61,23	8 807	0,33	2 266 844	89,04		1 325	15,04	26			
22	De 0,50 à <0,75	2 921	6 733	65,12	7 305	0,52	1 284 435	89,13		1 600	21,90	34			
23	De 0,75 à <2,50	12 179	14 744	62,28	21 361	1,50	3 962 770	89,20		10 300	48,22	286			
24	De 2,50 à <10,00	9 541	3 823	74,28	12 380	5,63	3 730 598	88,85		14 950	120,76	618			
25	De 10,00 à <100,00	2 611	515	87,01	3 060	26,01	1 738 707	84,65		6 952	227,19	681			
26	100,00 (défaillance)	174	–	–	174	100,00	66 610	74,93		57	32,76	126			
27	Total	36 061	149 113	63,23	130 339	1,61	26 551 585	88,45		38 054	29,20	1 815	326		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019														
		T1														
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1		De 0,00 à <0,15 %	4 586 \$	92 446 \$	61,69 %	61 615 \$	0,04 %	11 055 247	88,09 %		1 705 \$	2,77 %	24 \$			
2		De 0,15 à <0,25	1 528	9 858	60,50	7 492	0,19	1 621 828	89,58		739	9,86	13			
3		De 0,25 à <0,50	1 933	8 860	59,11	7 170	0,33	2 098 843	89,65		1 093	15,24	21			
4		De 0,50 à <0,75	2 407	5 416	62,44	5 789	0,53	1 176 010	89,59		1 277	22,06	27			
5		De 0,75 à <2,50	10 035	12 475	59,93	17 510	1,50	3 780 365	89,62		8 468	48,36	235			
6		De 2,50 à <10,00	7 631	3 282	73,18	10 034	5,60	3 379 348	89,37		12 155	121,14	502			
7		De 10,00 à <100,00	2 182	426	84,92	2 544	27,28	1 578 345	85,31		5 839	229,52	600			
8		100,00 (défaillance)	106	–	–	106	100,00	56 673	74,41		26	24,53	77			
9		Total	30 408 \$	132 763 \$	61,65 %	112 260 \$	1,53 %	24 746 659	88,65 %		31 302 \$	27,88 %	1 499 \$	302 \$		
		2018														
		T4														
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10		De 0,00 à <0,15 %	4 777 \$	91 661 \$	62,48 %	62 045 \$	0,04 %	10 899 313	88,06 %		1 716 \$	2,77 %	24 \$			
11		De 0,15 à <0,25	1 547	9 744	61,05	7 495	0,19	1 618 814	89,52		738	9,85	13			
12		De 0,25 à <0,50	1 946	7 630	61,60	6 646	0,32	2 069 797	89,55		983	14,79	19			
13		De 0,50 à <0,75	2 413	6 365	59,96	6 230	0,52	1 170 712	89,53		1 370	21,99	29			
14		De 0,75 à <2,50	10 022	12 262	60,04	17 384	1,49	3 688 044	89,65		8 403	48,34	233			
15		De 2,50 à <10,00	7 616	3 262	72,85	9 992	5,60	3 450 544	89,40		12 110	121,20	500			
16		De 10,00 à <100,00	2 118	433	84,98	2 486	26,71	1 602 780	85,20		5 688	228,80	572			
17		100,00 (défaillance)	110	–	–	110	100,00	51 849	72,69		25	22,73	78			
18		Total	30 549 \$	131 357 \$	62,30 %	112 388 \$	1,50 %	24 551 853	88,61 %		31 033 \$	27,61 %	1 468 \$	273 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2019													
		T4													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	8 987	4 329	62,15	11 678	0,08	745 069	45,12		1 130	9,68	4			
2	De 0,15 à <0,25	5 805	2 752	41,90	6 958	0,20	362 113	46,66		1 377	19,79	6			
3	De 0,25 à <0,50	11 736	1 947	61,20	12 927	0,35	513 334	39,86		3 151	24,38	18			
4	De 0,50 à <0,75	6 898	729	76,11	7 453	0,53	264 773	47,80		2 800	37,57	19			
5	De 0,75 à <2,50	24 996	1 787	61,92	26 104	1,52	924 391	50,41		16 050	61,48	201			
6	De 2,50 à <10,00	14 430	571	53,78	14 737	5,65	562 611	51,13		11 991	81,37	425			
7	De 10,00 à <100,00	4 291	69	51,56	4 326	26,42	183 035	49,04		4 846	112,02	558			
8	100,00 (défaillance)	471	5	100,00	475	100,00	14 921	47,64		305	64,21	203			
9	Total	77 614	12 189	57,79	84 658	3,49	3 570 247	47,57		41 650	49,20	1 434	120		
		2019													
		T3													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
10	De 0,00 à <0,15	9 026	4 378	61,13	11 703	0,08	746 696	45,39		1 123	9,60	4			
11	De 0,15 à <0,25	5 649	2 602	42,58	6 757	0,20	354 642	46,70		1 339	19,82	6			
12	De 0,25 à <0,50	11 781	1 877	60,40	12 914	0,35	499 059	39,50		3 122	24,18	18			
13	De 0,50 à <0,75	6 740	739	75,69	7 299	0,53	267 952	47,91		2 750	37,68	18			
14	De 0,75 à <2,50	24 398	1 749	60,69	25 459	1,53	899 436	50,37		15 644	61,45	196			
15	De 2,50 à <10,00	14 262	548	52,46	14 550	5,66	562 014	51,16		11 851	81,45	421			
16	De 10,00 à <100,00	4 206	66	49,61	4 239	26,12	180 272	49,43		4 791	113,02	545			
17	100,00 (défaillance)	435	5	100,00	440	100,00	13 802	47,57		283	64,32	188			
18	Total	76 497	11 964	57,37	83 361	3,44	3 523 873	47,55		40 903	49,07	1 396	109		
		2019													
		T2													
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
19	De 0,00 à <0,15	9 036	4 346	61,33	11 701	0,08	743 551	45,17		1 120	9,57	4			
20	De 0,15 à <0,25	5 555	2 516	42,37	6 621	0,20	355 487	46,12		1 295	19,56	6			
21	De 0,25 à <0,50	11 692	1 874	60,66	12 829	0,35	499 765	39,15		3 073	23,95	17			
22	De 0,50 à <0,75	6 433	705	75,80	6 968	0,53	261 516	48,03		2 631	37,76	18			
23	De 0,75 à <2,50	23 245	1 729	61,27	24 303	1,53	802 568	50,34		14 933	61,45	188			
24	De 2,50 à <10,00	13 990	484	52,58	14 245	5,69	615 049	50,88		11 549	81,07	412			
25	De 10,00 à <100,00	4 256	64	53,19	4 290	25,78	183 267	49,10		4 817	112,28	542			
26	100,00 (défaillance)	427	4	100,00	431	100,00	13 538	48,70		265	61,48	187			
27	Total	74 634	11 722	57,62	81 388	3,47	3 474 741	47,31		39 683	48,76	1 374	110		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019													
T1													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15 %	9 491 \$	4 144 \$	64,57 %	12 169 \$	0,08 %	732 709	44,42 %	1 133	9,31 %	4		
2	De 0,15 à <0,25	5 684	2 514	42,01	6 740	0,20	358 071	45,37	1 296	19,23	6		
3	De 0,25 à <0,50	11 768	1 821	60,73	12 873	0,35	504 919	38,62	3 041	23,62	17		
4	De 0,50 à <0,75	6 415	689	76,49	6 942	0,53	260 097	47,44	2 589	37,29	17		
5	De 0,75 à <2,50	22 462	1 666	61,14	23 479	1,51	847 490	49,83	14 244	60,67	178		
6	De 2,50 à <10,00	12 913	470	52,23	13 159	5,67	534 544	50,60	10 603	80,58	377		
7	De 10,00 à <100,00	3 941	66	52,91	3 976	26,65	180 305	48,35	4 396	110,56	511		
8	100,00 (défaillance)	440	4	100,00	444	100,00	13 802	47,46	273	61,49	190		
9	Total	73 114 \$	11 374 \$	58,62 %	79 782 \$	3,40 %	3 431 937	46,65 %	37 575	47,10 %	1 300	111	\$
2018													
T4													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15 %	10 335 \$	4 168 \$	64,75 %	13 034 \$	0,07 %	756 080	45,16 %	1 203	9,23 %	4		
11	De 0,15 à <0,25	5 723	2 525	41,91	6 781	0,20	362 403	46,67	1 341	19,78	6		
12	De 0,25 à <0,50	12 122	1 778	60,58	13 199	0,35	505 388	38,62	3 122	23,65	18		
13	De 0,50 à <0,75	6 321	695	77,09	6 857	0,53	255 005	47,71	2 573	37,52	17		
14	De 0,75 à <2,50	22 316	1 678	61,16	23 342	1,49	843 607	49,86	14 090	60,36	174		
15	De 2,50 à <10,00	12 735	498	51,24	12 990	5,70	500 255	50,35	10 420	80,22	372		
16	De 10,00 à <100,00	3 847	64	53,92	3 882	26,41	180 379	48,78	4 328	111,49	498		
17	100,00 (défaillance)	425	4	100,00	428	100,00	16 454	47,39	272	63,55	183		
18	Total	73 824 \$	11 410 \$	58,63 %	80 513 \$	3,29 %	3 419 571	46,82 %	37 349	46,39 %	1 272	103	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T4

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

1
2
3
4
5
6
7

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	8 169	\$ 25 796	\$	1,4	\$ 47 545	\$ 7 079
	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-
					713	7
					322 798	1 820
					-	-
Total					371 056	\$ 8 906

2019
T3

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

8
9
10
11
12
13
14

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	9 824	\$ 25 658	\$	1,4	\$ 49 670	\$ 7 290
	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-
					920	9
					309 920	1 952
					-	-
Total					360 510	\$ 9 251

2019
T2

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

15
16
17
18
19
20
21

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	9 204	\$ 26 206	\$	1,4	\$ 49 568	\$ 7 358
	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-
					983	9
					296 335	2 044
					-	-
Total					346 886	\$ 9 411

2019
T1

AS-RCC (pour les dérivés)
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)
VaR pour les cessions temporaires de titres
Total

22
23
24
25
26
27
28

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
	11 215	\$ 24 926	\$	1,4	\$ 50 590	\$ 6 974
	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-
					1 248	12
					255 733	1 822
					-	-
Total					307 571	\$ 8 808

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2018

T4

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	–	–		1,4	–	–
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	21 986	28 171		–	50 151	5 209
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)			–	–	–	–
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					1 345	13
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)					254 409	1 750
VaR pour les cessions temporaires de titres					–	–
Total					305 905	6 972

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan		2019 T4		2019 T3		2019 T2		2019 T1	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée									
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
2	ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	31 364	5 027	32 804	5 299	32 751	4 625	33 460	4 815
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC ¹	31 364	5 027	32 804	5 299	32 751	4 625	33 460	4 815

2018 T4

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée

i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)

ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC¹

		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
5	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	-	-
6	ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)	-	-
7	Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard	38 358	4 916
8	Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC ¹	38 358	4 916

¹ Pour l'exercice 2019, le RVC était entièrement intégré. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4										2019 T3															
N° de ligne	Portefeuille réglementaires ¹	Pondération des risques										Pondération des risques															
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit							
1	Entreprises	707	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	203	\$	-	\$	-	\$	-	\$	212	\$	-	\$	-	\$	1 124	\$
2	Emprunteurs souverains	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
3	Banques	-		-		2		-		-		-		-		2		-		-		-		2		-	
4	Total	707	\$	-	\$	2	\$	-	\$	-	\$	203	\$	-	\$	-	\$	-	\$	212	\$	-	\$	-	\$	1 126	\$
		2019 T2										2019 T1															
N° de ligne	Portefeuille réglementaires ¹	Pondération des risques										Pondération des risques															
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit							
5	Entreprises	973	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	193	\$	-	\$	-	\$	-	\$	196	\$	-	\$	-	\$	1 432	\$
6	Emprunteurs souverains	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
7	Banques	-		-		3		-		-		-		-		2		-		-		-		2		-	
8	Total	973	\$	-	\$	3	\$	-	\$	-	\$	193	\$	-	\$	-	\$	-	\$	196	\$	-	\$	-	\$	1 434	\$
		2018 T4																									
N° de ligne	Portefeuille réglementaires ¹	Pondération des risques																									
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit																	
9	Entreprises	1 331	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	93	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	1 424	\$
10	Emprunteurs souverains	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
11	Banques	-		-		4		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
12	Total	1 331	\$	-	\$	4	\$	-	\$	-	\$	93	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	1 428	\$

¹ Exclut toute exposition compensée par une CC admissible.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019														
		T4														
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	\$	%
1		De 0,00 à <0,15		166 316		0,05		2 813	3,38		0,4	2 068		1,24		
2		De 0,15 à <0,25		26 384		0,19		1 659	4,84		0,5	995		3,77		
3		De 0,25 à <0,50		11 558		0,38		876	3,89		0,5	622		5,38		
4		De 0,50 à <0,75		6 820		0,71		269	3,01		0,3	365		5,35		
5		De 0,75 à <2,50		3 285		2,18		466	9,78		1,0	853		25,97		
6		De 2,50 à <10,00		11		9,97		22	34,85		2,3	17		154,55		
7		De 10,00 à <100,00		17		19,81		24	33,10		3,3	32		188,24		
8		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–		
9		Total		214 391	\$	0,14	%	6 129	3,68	%	0,4	4 952	\$	2,31	%	
		2019														
		T3														
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	\$	%
10		De 0,00 à <0,15		165 762		0,05		2 908	3,61		0,4	2 184		1,32		
11		De 0,15 à <0,25		23 336		0,20		1 636	5,23		0,4	942		4,04		
12		De 0,25 à <0,50		7 678		0,39		862	5,20		0,5	546		7,11		
13		De 0,50 à <0,75		4 886		0,71		263	5,40		0,3	451		9,23		
14		De 0,75 à <2,50		3 270		1,65		478	8,14		0,9	682		20,86		
15		De 2,50 à <10,00		18		9,97		13	30,13		1,4	22		122,22		
16		De 10,00 à <100,00		16		21,77		18	23,71		2,8	23		143,75		
17		100,00 (défaillance)		–		100,00		2	30,76		1,0	1		–		
18		Total		204 966	\$	0,13	%	6 180	3,97	%	0,4	4 851	\$	2,37	%	
		2019														
		T2														
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	\$	%
19		De 0,00 à <0,15		159 264		0,05		2 832	3,25		0,4	2 009		1,26		
20		De 0,15 à <0,25		24 554		0,19		1 586	5,93		0,4	1 056		4,30		
21		De 0,25 à <0,50		6 542		0,38		824	5,53		0,5	478		7,31		
22		De 0,50 à <0,75		1 120		0,72		245	9,51		1,3	214		19,11		
23		De 0,75 à <2,50		7 700		1,70		444	6,36		0,4	1 234		16,03		
24		De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.		
25		De 10,00 à <100,00		28		22,44		32	23,63		2,8	37		132,14		
26		100,00 (défaillance)		1		100,00		2	32,54		1,0	3		300,00		
27		Total		199 209	\$	0,15	%	5 965	3,81	%	0,4	5 031	\$	2,53	%	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019													
		T1													
		Fourchette de PD ²	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
1		De 0,00 à <0,15	%	128 347	\$	0,05	%	2 776	3,46	%	0,4	1 821	\$	1,42	%
2		De 0,15 à <0,25		23 178		0,19		1 517	5,47		0,4	1 014		4,37	
3		De 0,25 à <0,50		7 237		0,37		814	4,13		0,4	393		5,43	
4		De 0,50 à <0,75		609		0,72		233	14,58		1,8	185		30,38	
5		De 0,75 à <2,50		15 744		2,24		473	1,95		0,5	793		5,04	
6		De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
7		De 10,00 à <100,00		28		21,03		30	22,27		2,1	32		114,29	
8		100,00 (défaillance)		1		100,00		3	32,12		1,0	4		400,00	
9		Total		175 144	\$	0,29	%	5 846	3,66	%	0,4	4 242	\$	2,42	%

		2018													
		T4													
		Fourchette de PD ²	Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴			
10		De 0,00 à <0,15	%	128 548	\$	0,05	%	3 034	2,97	%	0,4	1 541	\$	1,20	%
11		De 0,15 à <0,25		23 996		0,19		1 601	2,11		0,3	380		1,58	
12		De 0,25 à <0,50		3 418		0,41		825	6,20		0,3	232		6,79	
13		De 0,50 à <0,75		832		0,72		246	5,42		0,8	89		10,70	
14		De 0,75 à <2,50		15 056		2,18		478	1,35		0,5	484		3,21	
15		De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
16		De 10,00 à <100,00		22		24,07		34	17,51		1,9	20		90,91	
17		100,00 (défaillance)		–		–		2	–		–	–		–	
18		Total		171 872	\$	0,27	%	6 220	2,79	%	0,4	2 746	\$	1,60	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2019									
		T4									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
1		De 0,00 à <0,15	52 624	0,02	175	3,02	0,6	102	0,19	\$	%
2		De 0,15 à <0,25	947	0,16	14	2,27	0,2	12	1,27		
3		De 0,25 à <0,50	25	0,46	4	38,02	2,6	12	48,00		
4		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-		
5		De 0,75 à <2,50	6	1,46	7	38,56	1,0	4	66,67		
6		De 2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-		
7		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-		
8		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-		
9		Total	53 602	0,02	200	3,02	0,6	130	0,24	\$	%
		2019									
		T3									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
10		De 0,00 à <0,15	43 517	0,02	177	2,38	0,7	100	0,23	\$	%
11		De 0,15 à <0,25	270	0,16	17	7,31	1,0	12	4,44		
12		De 0,25 à <0,50	16	0,41	5	30,76	3,0	6	37,50		
13		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-		
14		De 0,75 à <2,50	4	1,91	8	25,51	1,0	2	50,00		
15		De 2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-		
16		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-		
17		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-		
18		Total	43 807	0,02	207	2,42	0,7	120	0,27	\$	%
		2019									
		T2									
		Fourchette de PD ²	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
19		De 0,00 à <0,15	48 675	0,02	178	2,35	0,8	128	0,26	\$	%
20		De 0,15 à <0,25	1 182	0,16	19	1,63	0,1	11	0,93		
21		De 0,25 à <0,50	44	0,47	5	4,04	0,7	3	6,82		
22		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-		
23		De 0,75 à <2,50	9	2,16	7	13,00	1,0	3	33,33		
24		De 2,50 à <10,00 ⁵	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
25		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-		
26		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-		
27		Total	49 910	0,02	209	2,34	0,8	145	0,29	\$	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019 T1													
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1		De 0,00 à <0,15		47 053		0,02		167	2,74		0,9	136		0,29	
2		De 0,15 à <0,25		810		0,16		20	1,44		0,1	6		0,74	
3		De 0,25 à <0,50		124		0,47		4	3,65		-	4		3,23	
4		De 0,50 à <0,75		3		0,72		1	13,00		1,0	1		33,33	
5		De 0,75 à <2,50		8		2,02		7	24,10		1,0	4		50,00	
6		De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
7		De 10,00 à <100,00		-		-		-	-		-	-		-	
8		100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-	
9		Total		47 998	\$	0,02		199	2,72		0,8	151	\$	0,31	
2018 T4															
		Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10		De 0,00 à <0,15		39 576		0,02		179	4,47		1,2	107		0,27	
11		De 0,15 à <0,25		645		0,16		15	1,29		0,1	4		0,62	
12		De 0,25 à <0,50		83		0,47		5	1,23		-	1		1,20	
13		De 0,50 à <0,75		-		0,72		1	55,00		1,0	-		-	
14		De 0,75 à <2,50		1		2,16		4	11,57		1,0	-		-	
15		De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
16		De 10,00 à <100,00		-		-		-	-		-	-		-	
17		100,00 (défaillance)		-		-		-	-		-	-		-	
18		Total		40 305	\$	0,02		204	4,41		1,2	112	\$	0,28	

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2019													
	T4													
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
1	De 0,00 à <0,15		100 480		0,05		338	11,70		0,4	3 383		3,37	
2	De 0,15 à <0,25		1 605		0,17		60	22,01		0,6	220		13,71	
3	De 0,25 à <0,50		59		0,32		20	20,88		1,1	16		27,12	
4	De 0,50 à <0,75		1		0,71		2	6,13		5,0	–		–	
5	De 0,75 à <2,50		6		2,09		5	10,16		0,7	2		33,33	
6	De 2,50 à <10,00		–		–		–	–		–	–		–	
7	De 10,00 à <100,00		–		–		–	–		–	–		–	
8	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
9	Total		102 151	\$	0,05	%	425	11,87	%	0,4	3 621	\$	3,54	%
2019														
T3														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
10	De 0,00 à <0,15		108 462		0,05		336	12,14		0,5	3 856		3,56	
11	De 0,15 à <0,25		2 103		0,17		56	14,67		0,4	200		9,51	
12	De 0,25 à <0,50		40		0,33		16	16,97		1,3	10		25,00	
13	De 0,50 à <0,75		1		0,71		4	12,16		4,5	–		–	
14	De 0,75 à <2,50		5		1,34		5	14,56		0,9	2		40,00	
15	De 2,50 à <10,00		–		–		–	–		–	–		–	
16	De 10,00 à <100,00		–		–		–	–		–	–		–	
17	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18	Total		110 611	\$	0,05	%	417	12,19	%	0,5	4 068	\$	3,68	%
2019														
T2														
	Fourchette de PD ²	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ³	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	%
19	De 0,00 à <0,15		93 754		0,05		321	13,30		0,5	3 829		4,08	
20	De 0,15 à <0,25		2 716		0,17		52	10,25		0,5	191		7,03	
21	De 0,25 à <0,50		109		0,32		16	11,21		0,8	15		13,76	
22	De 0,50 à <0,75		1		0,72		2	16,11		5,0	–		–	
23	De 0,75 à <2,50		17		1,19		7	7,10		0,3	3		17,65	
24	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
25	De 10,00 à <100,00		1		10,63		1	55,00		3,8	3		300,00	
26	100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
27	Total		96 598	\$	0,05	%	399	13,21	%	0,5	4 041	\$	4,18	%

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques¹ (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2019												
	T1												
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
1	De 0,00 à <0,15	%	81 105	\$	0,05	%	322		16,42	%	0,5	3 806	\$ 4,69
2	De 0,15 à <0,25		1 479		0,18		54		11,39		0,5	114	7,71
3	De 0,25 à <0,50		128		0,34		17		13,37		0,7	21	16,41
4	De 0,50 à <0,75		–		0,72		1		10,50		5,0	–	–
5	De 0,75 à <2,50		282		2,27		8		46,23		0,1	275	97,52
6	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
7	De 10,00 à <100,00		1		10,63		1		55,00		4,1	3	300,00
8	100,00 (défaillance)		–		–		–		–		–	–	–
9	Total		82 995	\$	0,06	%	403		16,43	%	0,5	4 219	\$ 5,08
2018													
T4													
	Fourchette de PD ²		ECD après prise en compte des techniques ARC		PD moyenne		Nombre de débiteurs ³		PCD moyenne		Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴
10	De 0,00 à <0,15	%	90 392	\$	0,05	%	364		12,87	%	0,5	3 603	\$ 3,99
11	De 0,15 à <0,25		1 544		0,16		66		9,66		0,7	119	7,71
12	De 0,25 à <0,50		89		0,35		17		12,54		0,8	13	14,61
13	De 0,50 à <0,75		–		0,72		8		21,44		4,0	–	–
14	De 0,75 à <2,50		275		2,32		11		49,13		0,1	284	103,27
15	De 2,50 à <10,00 ⁵		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.	s. o.
16	De 10,00 à <100,00		–		10,63		1		55,00		4,3	1	–
17	100,00 (défaillance)		–		–		–		–		–	–	–
18	Total		92 300	\$	0,06	%	467		12,92	%	0,5	4 020	\$ 4,36

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

² Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

³ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁵ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4						2019 T3					
N° de ligne		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées			Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées		
1	Encaisse – monnaie locale	–	\$ 2 378	–	\$ 1 166	\$ 49 004	\$ 62 817	\$ 298	\$ 1 961	–	\$ 1 280	\$ 41 174	\$ 60 879
2	Encaisse – autres monnaies	10	4 675	3	8 135	51 862	104 711	129	4 779	558	8 311	63 193	104 454
3	Dette souveraine locale	–	772	581	1 181	75 118	52 985	91	617	580	1 200	71 944	47 022
4	Autres dettes souveraines	2 769	529	2 118	2 109	82 677	68 890	1 385	957	1 499	2 465	80 101	72 672
5	Obligations de sociétés	468	401	686	48	5 798	7 897	189	299	655	194	8 812	12 553
6	Titres de capitaux propres	15	4	–	–	27 861	62 692	18	1	–	–	31 031	71 785
7	Autres sûretés	5	27	468	1 043	39 203	54 572	2	31	169	1 149	31 356	46 553
8	Total	3 267	\$ 8 786	\$ 3 856	\$ 13 682	\$ 331 523	\$ 414 564	2 112	\$ 8 645	\$ 3 461	\$ 14 599	\$ 327 611	\$ 415 918
		2019 T2						2019 T1					
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées			Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées		
9	Encaisse – monnaie locale	124	\$ 2 975	–	\$ 757	\$ 40 647	\$ 67 651	–	\$ 2 395	–	\$ 927	\$ 31 962	\$ 48 235
10	Encaisse – autres monnaies	309	4 053	3	5 989	51 754	86 359	50	4 091	–	6 136	48 758	93 861
11	Dette souveraine locale	–	1 067	1	794	76 487	48 852	–	214	28	739	52 073	33 971
12	Autres dettes souveraines	973	244	1 512	4 154	71 189	67 838	1 004	611	1 058	3 623	67 434	57 992
13	Obligations de sociétés	139	374	–	35	5 280	5 643	274	203	–	–	6 718	7 634
14	Titres de capitaux propres	5	3	–	–	23 940	52 421	–	7	–	–	26 802	43 797
15	Autres sûretés	35	43	488	841	27 889	43 951	4	51	181	143	24 230	36 363
16	Total	1 585	\$ 8 759	\$ 2 004	\$ 12 570	\$ 297 186	\$ 372 715	1 332	\$ 7 572	\$ 1 267	\$ 11 568	\$ 257 977	\$ 321 853
		2018 T4											
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés				Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres							
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies						
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées								
17	Encaisse – monnaie locale	373	\$ 2 543	–	\$ 448	\$ 32 184	\$ 47 566						
18	Encaisse – autres monnaies	320	6 708	3	6 165	64 131	102 988						
19	Dette souveraine locale	–	393	18	421	60 390	41 941						
20	Autres dettes souveraines	466	569	761	4 077	72 186	68 111						
21	Obligations de sociétés	39	334	–	–	5 188	7 113						
22	Titres de capitaux propres	30	5	–	–	27 819	47 777						
23	Autres sûretés	1	482	–	76	22 569	36 869						
24	Total	1 229	\$ 11 034	\$ 782	\$ 11 187	\$ 284 467	\$ 352 365						

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4		2019 T3		2019 T2		2019 T1		2018 T4	
N° de ligne		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels											
1	Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	5 457	\$ 927	\$ 5 018	\$ 848	\$ 5 423	\$ 827	\$ 5 597	\$ 677	\$ 5 316	\$ 698
2	Swaps sur défaillance de crédit indiciels	6 338	185	6 352	374	6 248	33	7 274	1 159	6 723	423
3	Swaps sur le rendement total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Autres dérivés de crédit	4 911	-	4 898	-	6 187	-	4 998	-	3 179	-
6	Total des notionnels	16 706	1 112	16 268	1 222	17 858	860	17 869	1 836	15 218	1 121
Justes valeurs											
7	Juste valeur positive (actif)	12	36	19	38	7	44	12	55	12	35
8	Juste valeur négative (passif)	(465)	-	(426)	(1)	(484)	(2)	(427)	(2)	(408)	(1)

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T4		2019 T3		2019 T2		2019 T1		2018 T4	
N° de ligne		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
1	Expositions sur les CC admissibles (total)	\$ 577	\$ 643	\$ 619	\$ 765	\$ 3 362	\$				
2	Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	16 857	337	18 546	371	17 545	351	21 201	424	19 029	1 490
3	i) Dérivés négociés hors Bourse	11 383	227	10 569	211	11 415	228	15 555	311	12 181	608
4	ii) Dérivés négociés en Bourse	1 584	32	2 307	46	1 599	32	1 730	35	2 151	102
5	iii) Cessions temporaires de titres	3 890	78	5 670	114	4 531	91	3 916	78	4 697	780
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dépôts de garantie initiaux séparés	91	-	91	-	-	-	-	-	-	-
8	Dépôts de garantie initiaux non séparés	3 057	-	2 510	-	3 067	-	3 163	-	3 540	441
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	855	240	796	272	768	268	720	341	781	1 431
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019 T4								2019 T3									
	Activités de négociation				Activités de négociation				Activités de négociation				Activités de négociation					
	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation				
Contrats de taux d'intérêt																		
Contrats à terme standardisés	–	\$ –	\$ 884 565	\$ 884 565	\$ –	\$ 884 565	–	\$ –	\$ 913 817	\$ 913 817	\$ –	\$ 913 817	–	\$ –	\$ 913 817	\$ –	\$ 913 817	
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1																	
Swaps	2	1 817 528	28 532	–	1 846 060	867	1 846 927	–	–	–	583	1 517 378	–	–	–	583	1 517 378	
Options vendues	3	9 380 140	390 123	–	9 770 263	1 642 583	11 412 846	–	9 322 087	410 500	–	9 732 587	–	–	1 594 499	567	11 327 086	
Options achetées	4	–	109 532	136 264	245 796	472	246 268	–	–	100 956	–	207 361	–	–	–	–	207 361	
	5	–	122 159	187 260	309 419	5 374	314 793	–	–	100 873	–	253 729	–	–	6 239	–	259 968	
	6	11 197 668	650 346	1 208 089	13 056 103	1 648 296	14 705 399	–	10 814 166	637 045	–	11 451 211	–	–	1 601 888	–	14 226 177	
Contrats de change																		
Contrats à terme standardisés	7	–	–	16	16	–	16	–	–	–	24	24	–	–	–	–	24	
Contrats à terme de gré à gré	8	–	169 992	–	169 992	20 473	190 465	–	–	264 485	–	264 485	–	–	20 792	–	285 277	
Swaps	9	–	1 747 596	–	1 747 596	1 955	1 749 551	–	–	1 441 619	–	1 441 619	–	–	2 376	–	1 443 995	
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	757 780	–	757 780	100 921	858 701	–	–	733 280	–	733 280	–	–	100 724	–	834 004	
Options vendues	11	–	27 639	15	27 654	–	27 654	–	–	29 601	–	29 601	–	–	–	–	29 601	
Options achetées	12	–	27 293	2	27 295	–	27 295	–	–	30 533	–	30 549	–	–	–	–	30 549	
	13	–	2 730 300	33	2 730 333	123 349	2 853 682	–	–	2 499 518	–	2 499 518	–	–	123 892	–	2 623 450	
Contrats dérivés de crédit																		
Swaps sur défaillance de crédit																		
Protection acquise	14	9 222	249	–	9 471	3 199	12 670	–	9 116	168	–	9 284	–	–	2 939	–	12 223	
Protection vendue	15	956	156	–	1 112	–	1 112	–	1 125	97	–	1 222	–	–	–	–	1 222	
	16	10 178	405	–	10 583	3 199	13 782	–	10 241	265	–	10 506	–	–	2 939	–	13 445	
Autres contrats																		
Dérivés d'actions	17	–	92 327	66 590	158 917	29 454	188 371	–	–	83 546	69 004	152 550	–	–	29 507	–	182 057	
Contrats de marchandises	18	100	46 885	49 702	96 687	–	96 687	–	108	48 631	49 371	98 110	–	–	–	–	98 110	
	19	100	139 212	116 292	255 604	29 454	285 058	–	108	132 177	118 375	250 660	–	–	29 507	–	280 167	
Total	20	11 207 946	\$ 3 520 263	\$ 1 324 414	\$ 16 052 623	\$ 1 808 298	\$ 17 857 921	\$	10 824 515	\$ 3 269 005	\$ 1 291 493	\$ 15 385 013	\$	1 758 226	\$	17 143 239	\$	

N° de ligne	2019 T2								2019 T1									
	Activités de négociation				Activités de négociation				Activités de négociation				Activités de négociation					
	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation					Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation				
Contrats de taux d'intérêt																		
Contrats à terme standardisés	21	–	\$ –	\$ 882 220	\$ 882 220	\$ –	\$ 882 220	–	\$ –	\$ 996 714	\$ 996 714	\$ –	\$ 996 714	–	\$ –	\$ 996 714	\$ –	\$ 996 714
Contrats de garantie de taux d'intérêt	22	1 311 666	42 687	–	1 354 353	462	1 354 815	–	1 228 118	53 332	–	1 281 450	–	–	163	–	1 281 613	
Swaps	23	8 157 205	448 310	–	8 605 515	1 556 437	10 161 952	–	7 877 245	432 609	–	8 309 854	–	–	1 421 591	–	9 731 445	
Options vendues	24	–	86 636	95 986	182 622	389	183 011	–	–	72 375	86 178	158 553	–	–	210	–	158 763	
Options achetées	25	–	77 860	118 050	195 910	5 798	201 708	–	–	63 987	113 291	177 278	–	–	2 570	–	179 848	
	26	9 468 871	655 493	1 096 256	11 220 620	1 563 086	12 783 706	–	9 105 363	622 303	–	1 196 183	–	–	10 923 849	–	12 348 383	
Contrats de change																		
Contrats à terme standardisés	27	–	–	24	24	–	24	–	–	–	24	24	–	–	–	–	24	
Contrats à terme de gré à gré	28	–	1 946 804	–	1 946 804	22 354	1 969 158	–	–	1 846 690	–	1 846 690	–	–	26 794	–	1 873 484	
Swaps	29	–	6	–	6	–	6	–	–	6	–	6	–	–	–	–	6	
Swaps combinés de taux d'intérêt	30	–	728 013	–	728 013	99 313	827 326	–	–	707 497	–	707 497	–	–	96 900	–	804 397	
Options vendues	31	–	29 369	–	29 369	–	29 369	–	–	35 325	–	35 325	–	–	–	–	35 325	
Options achetées	32	–	29 416	–	29 416	–	29 416	–	–	34 856	–	34 856	–	–	–	–	34 856	
	33	–	2 733 608	24	2 733 632	121 667	2 855 299	–	–	2 624 374	–	2 624 398	–	–	123 694	–	2 748 092	
Contrats dérivés de crédit																		
Swaps sur défaillance de crédit																		
Protection acquise	34	9 188	215	–	9 403	2 953	12 356	–	10 230	183	–	10 413	–	–	2 974	–	13 387	
Protection vendue	35	753	107	–	860	–	860	–	1 716	120	–	1 836	–	–	–	–	1 836	
	36	9 941	322	–	10 263	2 953	13 216	–	11 946	303	–	12 249	–	–	2 974	–	15 223	
Autres contrats																		
Dérivés d'actions	37	–	66 898	58 972	125 870	29 466	155 336	–	–	62 314	49 811	112 125	–	–	29 841	–	141 966	
Contrats de marchandises	38	114	39 910	35 873	75 897	–	75 897	–	186	37 488	–	65 103	–	–	–	–	65 103	
	39	114	106 808	94 845	201 767	29 466	231 233	–	186	93 802	–	177 228	–	–	29 841	–	207 069	
Total	40	9 478 926	\$ 3 496 231	\$ 1 191 125	\$ 14 166 282	\$ 1 717 172	\$ 15 883 454	\$	9 117 495	\$ 3 346 782	\$ 1 273 447	\$ 13 737 724	\$	1 581 043	\$	15 318 767	\$	

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non régies par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2018					
	T4					
Activités de négociation						
Négoziés hors Bourse ¹						
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négoziés en Bourse	Total	Activités autres que de négociation	Total
Contrats de taux d'intérêt						
1 Contrats à terme standardisés	–	–	575 825	575 825	–	575 825
2 Contrats de garantie de taux d'intérêt	919 623	51 056	–	970 679	225	970 904
3 Swaps	7 580 152	444 065	–	8 024 217	1 418 487	9 442 704
4 Options vendues	–	79 649	121 246	200 895	53	200 948
5 Options achetées	–	70 201	154 683	224 884	2 891	227 775
6	8 499 775	644 971	851 754	9 996 500	1 421 656	11 418 156
Contrats de change						
7 Contrats à terme standardisés	–	–	24	24	–	24
8 Contrats à terme de gré à gré	–	1 796 542	–	1 796 542	29 140	1 825 682
9 Swaps	–	6	–	6	–	6
10 Swaps combinés de taux d'intérêt	–	688 980	–	688 980	96 966	785 946
11 Options vendues	–	34 090	–	34 090	–	34 090
12 Options achetées	–	32 655	–	32 655	–	32 655
13	–	2 552 273	24	2 552 297	126 106	2 678 403
Contrats dérivés de crédit						
14 Swaps sur défaillance de crédit	9 665	202	–	9 867	2 745	12 612
15 Protection acquise	987	135	–	1 122	–	1 122
16 Protection vendue	10 652	337	–	10 989	2 745	13 734
Autres contrats						
17 Dérivés d'actions	–	57 736	57 161	114 897	30 430	145 327
18 Contrats de marchandises	150	33 161	39 882	73 193	–	73 193
19	150	90 897	97 043	188 090	30 430	218 520
20 Total	8 510 577	3 288 478	948 821	12 747 876	1 580 937	14 328 813

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019 T4			2019 T3			2019 T2		
	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	31	\$ 536	\$ 449	30	\$ 316	\$ 231	19	\$ 483	\$ 423
Swaps	3 210	9 635	1 809	3 607	10 000	1 821	4 284	11 119	1 763
Options achetées	133	459	102	156	456	107	113	354	87
	3 374	10 630	2 360	3 793	10 772	2 159	4 416	11 956	2 273
Contrats de change									
Contrats à terme de gré à gré	434	2 555	375	1 072	4 808	777	2 193	18 013	2 287
Swaps	1 961	14 286	1 635	2 367	13 376	1 449	1	91	18
Swaps combinés de taux d'intérêt	1 812	10 288	1 183	1 621	10 057	1 227	1 815	10 165	1 255
Options achetées	48	363	83	75	434	88	83	453	89
	4 255	27 492	3 276	5 335	28 675	3 541	4 092	28 722	3 649
Autres contrats									
Dérivés de crédit	6	634	149	4	672	160	7	763	180
Dérivés d'actions	151	5 706	667	211	5 925	723	316	5 275	620
Contrats de marchandises	383	3 093	627	481	3 626	707	373	2 852	636
	540	9 423	1 443	696	10 223	1 590	696	8 690	1 436
Total des dérivés nets	8 169	47 545	7 079	9 824	49 670	7 290	9 204	49 568	7 358
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ³	3 085	12 967	349	3 038	12 676	366	3 664	13 014	383
Total	11 254	\$ 60 512	\$ 7 428	12 862	\$ 62 546	\$ 7 656	12 868	\$ 62 582	\$ 7 741

2019 T1			
	Coût de remplacement courant ²	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt			
Contrats de garantie de taux d'intérêt	34	\$ 282	\$ 194
Swaps	4 616	11 474	1 683
Options achetées	109	367	115
	4 759	12 123	1 992
Contrats de change			
Contrats à terme de gré à gré	3 845	19 483	2 236
Swaps	–	99	18
Swaps combinés de taux d'intérêt	1 989	10 059	1 266
Options achetées	71	655	119
	5 905	30 296	3 639
Autres contrats			
Dérivés de crédit	5	714	166
Dérivés d'actions	205	4 723	598
Contrats de marchandises	341	2 734	579
	551	8 171	1 343
Total des dérivés nets	11 215	50 590	6 974
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ³	4 216	17 302	545
Total	15 431	\$ 67 892	\$ 7 519

¹ Au premier trimestre de 2019, l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie a été mise en œuvre pour déterminer le calcul des coûts de remplacement, le montant de l'équivalent-crédit et le montant des actifs pondérés en fonction des risques ce qui comprend l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties. Selon la méthode précédente, les incidences étaient présentées séparément.

² Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

³ Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode «tout compris». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Dérivés – Exposition au risque de crédit (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018		
		T4		
		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1	21	\$ 56	\$ 15
Swaps	2	11 630	15 557	4 193
Options achetées	3	508	776	299
	4	12 159	16 389	4 507
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	5	17 605	35 543	4 247
Swaps	6	–	–	–
Swaps combinés de taux d'intérêt	7	21 218	40 942	7 012
Options achetées	8	486	1 029	212
	9	39 309	77 514	11 471
Autres contrats				
Dérivés de crédit	10	3	358	145
Dérivés d'actions	11	3 043	7 383	920
Contrats de marchandises	12	1 101	2 546	514
	13	4 147	10 287	1 579
Total des dérivés	14	55 615	104 190	17 557
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	15	34 205	54 039	11 464
Total après compensation	16	21 410	50 151	6 093
Moins l'incidence des garanties	17	8 884	9 602	1 173
Total des dérivés nets	18	12 526	40 549	4 920
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	19	155	14 332	2 058
Total	20	12 681	\$ 54 881	\$ 6 978

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux dérivés, et sont présentés selon la méthode « tout compris ». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2019			2019			2019			2019		
	T4			T3			T2			T1		
	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	23 294	\$ 39 201	\$ 62 495	23 877	\$ 37 616	\$ 61 493	23 424	\$ 39 988	\$ 63 412	22 843	\$ 39 155	\$ 61 998
Prêts hypothécaires résidentiels	9 403	399	9 802	9 508	444	9 952	9 663	494	10 157	9 655	610	10 265
Cartes de crédit	1 653	16 688	18 341	1 707	16 167	17 874	1 726	17 758	19 484	1 477	18 102	19 579
Autres expositions sur la clientèle de détail	12 238	22 114	34 352	12 662	21 005	33 667	12 035	21 736	33 771	11 711	20 443	32 154
Retritrisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	8 583	26 257	34 840	8 376	25 164	33 540	7 123	24 849	31 972	6 863	23 833	30 696
Prêts aux entreprises	–	4 105	4 105	–	3 846	3 846	–	3 418	3 418	–	3 036	3 036
Prêts hypothécaires commerciaux	–	16 126	16 126	–	15 980	15 980	–	16 351	16 351	–	15 941	15 941
Contrats de location et montants à recevoir	8 517	6 026	14 543	8 376	5 338	13 714	7 123	5 080	12 203	6 863	4 856	11 719
Autres expositions sur la clientèle de gros	66	–	66	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retritrisations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2018												
T4												
	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total									
Services bancaires de détail (total) – dont :	22 858	\$ 41 927	\$ 64 785									
Prêts hypothécaires résidentiels	9 775	889	10 664									
Cartes de crédit	1 524	18 212	19 736									
Autres expositions sur la clientèle de détail	11 559	22 819	34 378									
Retritrisations	–	7	7									
Services bancaires de gros (total) – dont :	6 979	21 576	28 555									
Prêts aux entreprises	–	2 795	2 795									
Prêts hypothécaires commerciaux	–	17 285	17 285									
Contrats de location et montants à recevoir	6 979	1 526	8 505									
Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–									
Retritrisations	–	–	–									

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2019			2019			2019			2019		
		T4			T3			T2			T1		
N° de ligne		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Total
1	Services bancaires de détail (total) – dont :	–	\$	629	\$	629	\$	–	\$	787	\$	787	\$
2	Prêts hypothécaires résidentiels	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
3	Cartes de crédit	–		123	–	19	–	–		115	–	115	–
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–		506	–	768	–	–		671	–	671	–
5	Retritrisations	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
6	Services bancaires de gros (total) – dont :	–		105	–	76	–	–		52	–	52	–
7	Prêts aux entreprises	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
8	Prêts hypothécaires commerciaux	–		1	–	1	–	–		1	–	1	–
9	Contrats de location et montants à recevoir	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–		104	–	75	–	–		51	–	51	–
11	Retritrisations	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
2018													
T4													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Total	Banque agissant comme investisseur traditionnel		Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Total	Banque agissant comme investisseur traditionnel		Total
12	Services bancaires de détail (total) – dont :	–	\$	636	\$	636	\$	–	\$	583	\$	583	\$
13	Prêts hypothécaires résidentiels	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
14	Cartes de crédit	–		–	–	53	–	–		–	–	–	–
15	Autres expositions sur la clientèle de détail	–		–	–	583	–	–		–	–	–	–
16	Retritrisations	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
17	Services bancaires de gros (total) – dont :	–		–	–	146	–	–		–	–	–	–
18	Prêts aux entreprises	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
19	Prêts hypothécaires commerciaux	–		–	–	1	–	–		–	–	–	–
20	Contrats de location et montants à recevoir	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–
21	Autres expositions sur la clientèle de gros	–		–	–	145	–	–		–	–	–	–
22	Retritrisations	–		–	–	–	–	–		–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			30 987	\$ 478	\$ 279	\$ 123	\$ 10	\$ -	\$ 31 801	\$ 66	\$ 10	\$ -	\$ 4 026	\$ 10	\$ 124	\$ -	\$ 291	\$ 1	\$ 10	\$ -
Titrisation classique		1	30 987	478	279	123	10	-	31 801	66	10	-	4 026	10	124	-	291	1	10	-
dont la titrisation		2	22 593	428	140	123	10	-	23 284	-	10	-	2 995	-	124	-	209	-	10	-
dont le produit sous-jacent est de détail		3	8 394	50	139	-	-	-	8 517	66	-	-	1 031	10	-	-	82	1	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont la retritrisation		5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		8	30 987	\$ 478	\$ 279	\$ 123	\$ 10	\$ -	\$ 31 801	\$ 66	\$ 10	\$ -	\$ 4 026	\$ 10	\$ 124	\$ -	\$ 291	\$ 1	\$ 10	\$ -

		2019																		
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement						
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			30 921	\$ 876	\$ 305	\$ 143	\$ 8	\$ -	\$ 32 245	\$ -	\$ 8	\$ -	\$ 4 202	\$ -	\$ 104	\$ -	\$ 311	\$ -	\$ 8	\$ -
Titrisation classique		9	30 921	876	305	143	8	-	32 245	-	8	-	4 202	-	104	-	311	-	8	-
dont la titrisation		10	22 889	654	184	143	8	-	23 869	-	8	-	3 161	-	104	-	228	-	8	-
dont le produit sous-jacent est de détail		11	8 032	222	121	-	-	-	8 376	-	-	-	1 041	-	-	-	83	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont la retritrisation		13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		16	30 921	\$ 876	\$ 305	\$ 143	\$ 8	\$ -	\$ 32 245	\$ -	\$ 8	\$ -	\$ 4 202	\$ -	\$ 104	\$ -	\$ 311	\$ -	\$ 8	\$ -

		2019																		
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement						
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ -	\$ 30 539	\$ -	\$ 9	\$ -	\$ 4 046	\$ -	\$ 111	\$ -	\$ 297	\$ -	\$ 9	\$ -
Titrisation classique		17	29 278	745	332	184	9	-	30 539	-	9	-	4 046	-	111	-	297	-	9	-
dont la titrisation		18	22 348	685	199	184	9	-	23 416	-	9	-	3 153	-	111	-	226	-	9	-
dont le produit sous-jacent est de détail		19	6 930	60	133	-	-	-	7 123	-	-	-	893	-	-	-	71	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont la retritrisation		21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		24	29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ -	\$ 30 539	\$ -	\$ 9	\$ -	\$ 4 046	\$ -	\$ 111	\$ -	\$ 297	\$ -	\$ 9	\$ -

		2019																		
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement						
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ -	\$ 29 696	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ 3 940	\$ -	\$ 125	\$ -	\$ 286	\$ -	\$ 10	\$ -
Titrisation classique		25	28 032	1 061	447	156	10	-	29 696	-	10	-	3 940	-	125	-	286	-	10	-
dont la titrisation		26	21 405	979	293	156	10	-	22 833	-	10	-	3 052	-	125	-	215	-	10	-
dont le produit sous-jacent est de détail		27	6 627	82	154	-	-	-	6 863	-	-	-	888	-	-	-	71	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont la retritrisation		29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		32	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ -	\$ 29 696	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ 3 940	\$ -	\$ 125	\$ -	\$ 286	\$ -	\$ 10	\$ -

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Au premier trimestre de 2019, les approches réglementaires ont été mises à jours pour refléter la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation.

³ Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2018 T4																
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement		
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AP/ASP	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AP/ASP	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AP/ASP	1 250 %
Total des expositions																			
	Titrisation classique	1	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –	\$ –
	dont la titrisation	2	29 725	–	103	–	9	29 837	–	–	–	2 313	–	–	–	185	–	–	–
	dont le produit sous-jacent est de détail	3	22 746	–	103	–	9	22 858	–	–	–	1 735	–	–	–	139	–	–	–
	dont le produit sous-jacent est de gros	4	6 979	–	–	–	–	6 979	–	–	–	578	–	–	–	46	–	–	–
	dont la retratisation	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	8	29 725	\$ –	\$ 103	\$ –	\$ 9	\$ 29 837	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 2 313	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 185	\$ –	\$ –	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)^{1, 2}

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2019																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			64 014	\$ 1 444	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 65 145	\$ 313	\$ -	\$ -	\$ 10 688	\$ 42	\$ -	\$ -	\$ 741	\$ 3	\$ -	\$ -
Titrisation classique		1	64 014	1 444	-	-	-	-	65 145	313	-	-	10 688	42	-	-	741	3	-	-
dont la titrisation		2	64 014	1 444	-	-	-	-	65 145	313	-	-	10 688	42	-	-	741	3	-	-
dont le produit sous-jacent est de détail		3	37 757	1 444	-	-	-	-	39 201	-	-	-	5 772	-	-	-	348	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		4	26 257	-	-	-	-	-	25 944	313	-	-	4 916	42	-	-	393	3	-	-
dont la retritrisation		5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		8	64 014	\$ 1 444	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 65 145	\$ 313	\$ -	\$ -	\$ 10 688	\$ 42	\$ -	\$ -	\$ 741	\$ 3	\$ -	\$ -
			2019																	
			T3																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			61 463	\$ 1 317	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 62 456	\$ 324	\$ -	\$ -	\$ 9 517	\$ 49	\$ -	\$ -	\$ 711	\$ 4	\$ -	\$ -
Titrisation classique		9	61 463	1 317	-	-	-	-	62 456	324	-	-	9 517	49	-	-	711	4	-	-
dont la titrisation		10	61 463	1 317	-	-	-	-	62 456	324	-	-	9 517	49	-	-	711	4	-	-
dont le produit sous-jacent est de détail		11	36 298	1 317	-	-	-	-	37 605	11	-	-	4 798	1	-	-	334	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		12	25 165	-	-	-	-	-	24 851	313	-	-	4 719	48	-	-	377	4	-	-
dont la retritrisation		13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		16	61 463	\$ 1 317	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 62 456	\$ 324	\$ -	\$ -	\$ 9 517	\$ 49	\$ -	\$ -	\$ 711	\$ 4	\$ -	\$ -
			2019																	
			T2																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			63 610	\$ 1 226	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 64 473	\$ 363	\$ -	\$ -	\$ 9 659	\$ 52	\$ -	\$ -	\$ 730	\$ 4	\$ -	\$ -
Titrisation classique		17	63 610	1 226	-	-	-	-	64 473	363	-	-	9 659	52	-	-	730	4	-	-
dont la titrisation		18	63 610	1 226	-	-	-	-	64 473	363	-	-	9 659	52	-	-	730	4	-	-
dont le produit sous-jacent est de détail		19	38 761	1 226	-	-	-	-	39 942	45	-	-	4 965	10	-	-	355	1	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		20	24 849	-	-	-	-	-	24 531	318	-	-	4 694	42	-	-	375	3	-	-
dont la retritrisation		21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		24	63 610	\$ 1 226	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 64 473	\$ 363	\$ -	\$ -	\$ 9 659	\$ 52	\$ -	\$ -	\$ 730	\$ 4	\$ -	\$ -
			2019																	
			T1																	
			Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ³				Exigence de fonds propre après plafonnement					
			Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions			62 266	\$ 722	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 62 988	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 9 335	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 703	\$ -	\$ -	\$ -
Titrisation classique		25	62 266	722	-	-	-	-	62 988	-	-	-	9 335	-	-	-	703	-	-	-
dont la titrisation		26	62 266	722	-	-	-	-	62 988	-	-	-	9 335	-	-	-	703	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de détail		27	38 433	722	-	-	-	-	39 155	-	-	-	4 794	-	-	-	340	-	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros		28	23 833	-	-	-	-	-	23 833	-	-	-	4 541	-	-	-	363	-	-	-
dont la retritrisation		29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang		30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang		31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		32	62 266	\$ 722	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 62 988	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 9 335	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 703	\$ -	\$ -	\$ -

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Au premier trimestre de 2019, les approches réglementaires ont été mises à jours pour refléter la mise en œuvre du nouveau cadre de titrisation.

³ Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars)		2018																																	
À la date du bilan		T4																																	
N° de ligne		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propre après plafonnement																				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS	1 250 %	AFN NI (y compris approche EI)	AP NI	AS/APS	1 250 %																	
Total des expositions																																			
Titrisation classique	1	62 465	\$	–	\$	694	\$	151	\$	193	\$	41 927	\$	–	\$	21 576	\$	–	\$	6 892	\$	–	\$	4 315	\$	–	\$	551	\$	–	\$	345	\$	–	\$
dont la titrisation	2	62 465				694		144		193		41 920				21 576				6 841			4 315			547				345					
dont le produit sous-jacent est de détail	3	40 889				694		144		193		41 920				–				–			–			–			–						
dont le produit sous-jacent est de gros	4	21 576				–		–		–		–				21 576				–			4 315			–			–		345				
dont la retitrisation	5	–				–		–		–		–				–				–			–			–			–		–				
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	–				–		–		–		–				–				–			–			–			–		–				
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	–				–		–		–		–				–				–			–			–			–		–				
Total	8	62 465	\$	–	\$	694	\$	151	\$	193	\$	41 927	\$	–	\$	21 576	\$	–	\$	6 892	\$	–	\$	4 315	\$	–	\$	551	\$	–	\$	345	\$	–	\$

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan		2019 T4								2019 T3							
N° de ligne		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle				
Expositions de détail																	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	1	0,42	%	0,28	%	29,98	%	10,49	%	95,76	%	99,64	%				
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	2	0,44		0,31		s. o.		s. o.		98,67		99,34					
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	3	2,36		2,71		88,74		81,30		97,05		94,43					
Autres expositions aux produits de détail	4	2,64		2,13		56,52		47,40		99,28		91,66					
Expositions autres que de détail																	
Entreprises	5	1,20		0,48		16,79		15,90		90,41		81,15					
Emprunteurs souverains	6	0,08		–		9,83		s. o.		99,68		s. o.					
Banques	7	0,25		–		14,68		s. o.		95,80		s. o.					
2019 T2								2019 T1									
N° de ligne		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle				
Expositions de détail																	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	8	0,46	%	0,30	%	29,96	%	9,73	%	96,05	%	100,27	%				
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	9	0,45		0,30		s. o.		s. o.		98,98		99,07					
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	10	2,44		2,77		88,38		81,34		97,90		94,74					
Autres expositions aux produits de détail	11	2,62		1,99		55,64		46,25		99,32		92,10					
Expositions autres que de détail																	
Entreprises	12	1,24		0,38		17,78		18,84		90,67		72,01					
Emprunteurs souverains	13	0,07		–		9,56		s. o.		99,72		s. o.					
Banques	14	0,21		–		16,08		s. o.		95,93		s. o.					
2018 T4																	
N° de ligne		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle										
Expositions de détail																	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées	15	0,60	%	0,35	%	28,94	%	11,82	%	95,95	%	100,95	%				
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴	16	0,43		0,26		s. o.		s. o.		99,33		99,36					
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	17	2,50		3,02		88,70		80,14		97,91		94,79					
Autres expositions aux produits de détail	18	2,52		1,99		54,87		46,10		99,32		91,44					
Expositions autres que de détail																	
Entreprises	19	1,27		0,32		18,17		24,36		90,76		57,40					
Emprunteurs souverains	20	0,09		–		10,95		s. o.		99,63		s. o.					
Banques	21	0,23		–		15,25		s. o.		96,87		s. o.					

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

³ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁴ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille – Expositions autres que de détail (RC9)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
A la date du bilan

						2019							
						T4							
Entreprises	N° de ligne	Fourchette de PD	Note externe équivalente ¹	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'exercice ²	Dont débiteurs nouvellement en défaut au cours de l'exercice	Taux de défaut annuel historique moyen			
						Fin de la période précédente	Clôture de l'exercice						
	1	0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	0,06	%	0,09	%	4 709	5 321	–	–	0,01	%
	2	0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	0,18		0,19		6 480	7 528	5	–	0,03	
	3	0,25 à <0,50	De BB à BB-	0,38		0,37		9 299	10 118	9	–	0,11	
	4	0,50 à <0,75	B+	0,72		0,72		2 742	2 944	–	–	0,10	
	5	0,75 à <2,50	De B à B-	1,83		1,86		14 741	14 371	77	–	0,48	
	6	2,50 à <10,00	CCC+	–		–		–	–	–	–	–	
	7	10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	18,74		20,12		732	800	78	1	10,20	
	8	Total		0,75		2,05		38 703	41 082	169	1	1,73	
Emprunteurs souverains	9	0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	0,01		0,04		257	261	–	–	–	
	10	0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	0,16		0,19		20	18	–19	–	–	
	11	0,25 à <0,50	De BB à BB-	–		–		–	–	–	–	–	
	12	0,50 à <0,75	B+	–		–		–	–	–	–	–	
	13	0,75 à <2,50	De B à B-	–		–		–	–	–	–	–	
	14	2,50 à <10,00	CCC+	–		–		–	–	–	–	–	
	15	10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	–		–		–	–	–	–	–	
	16	Total		0,01		0,05		277	279	–	–	–	
Banques	17	0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	0,05		0,06		776	814	–	–	–	
	18	0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	0,17		0,18		142	135	–	–	–	
	19	0,25 à <0,50	De BB à BB-	0,46		0,36		60	51	–	–	–	
	20	0,50 à <0,75	B+	0,72		0,72		14	17	–	–	–	
	21	0,75 à <2,50	De B à B-	2,35		2,01		54	52	–	–	–	
	22	2,50 à <10,00	CCC+	–		–		–	–	–	–	–	
	23	10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	19,81		15,22		3	4	–	–	8,33	
	24	Total		0,06	%	0,25	%	1 049	1 073	–	–	1,04	%

¹ Représente la note externe équivalente à la fin de l'exercice.

² La Banque définit un défaut comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail.

NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille – Expositions de détail (RC9)

	N° de ligne	2019 T4							
		Fourchette de PD	PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Fin de la période précédente	Nombre de débiteurs Clôture de l'exercice	Débiteurs en défaut au cours de l'exercice ¹	Dont débiteurs nouvellement en défaut au cours de l'exercice	Taux de défaut annuel historique moyen
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel									
Services de détail au Canada – assurées									
	1	0,00 à <0,15 %	0,05 %	0,04 %	428 258	389 593	132	–	0,03 %
	2	0,15 à <0,25	0,19	0,19	61 342	57 501	113	1	0,15
	3	0,25 à <0,50	0,32	0,35	61 702	55 989	184	1	0,27
	4	0,50 à <0,75	0,52	0,62	22 860	20 291	78	1	0,38
	5	0,75 à <2,50	1,27	1,31	31 972	31 811	274	–	0,80
	6	2,50 à <10,00	5,70	4,91	12 054	11 321	383	–	3,03
	7	10,00 à <100,00	27,33	24,20	2 748	2 691	309	–	11,59
	8	Total	0,67	0,63	620 936	567 197	1 473	3	0,25
Services de détail au Canada – non assurées									
	9	0,00 à <0,15 %	0,05	0,04	677 583	715 344	127	2	0,02
	10	0,15 à <0,25	0,19	0,19	93 125	106 342	125	2	0,12
	11	0,25 à <0,50	0,31	0,34	83 842	81 986	141	3	0,19
	12	0,50 à <0,75	0,52	0,61	26 904	26 228	84	3	0,32
	13	0,75 à <2,50	1,23	1,27	36 302	36 618	240	4	0,75
	14	2,50 à <10,00	5,69	4,74	10 966	12 008	359	3	3,56
	15	10,00 à <100,00	28,59	25,58	2 116	2 376	272	–	13,48
	16	Total	0,42	0,40	930 838	982 902	1 348	17	0,18
Services de détail aux États-Unis – non assurées									
	17	0,00 à <0,15 %	0,06	0,06	122 266	120 618	46	1	0,04
	18	0,15 à <0,25	0,19	0,19	25 361	26 049	32	–	0,10
	19	0,25 à <0,50	0,32	0,35	26 888	25 452	39	–	0,20
	20	0,50 à <0,75	0,52	0,61	10 686	10 314	30	2	0,36
	21	0,75 à <2,50	1,31	1,28	21 829	20 284	144	–	0,73
	22	2,50 à <10,00	5,81	4,78	8 627	7 534	222	3	2,98
	23	10,00 à <100,00	23,14	21,76	3 966	3 297	339	5	11,32
	24	Total	2,47 %	2,59 %	219 623	213 548	852	11	0,52 %
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles									
	25	0,00 à <0,15 %	0,04 %	0,05 %	10 652 327	11 478 294	6 524	4	0,05 %
	26	0,15 à <0,25	0,19	0,20	1 609 646	1 862 025	3 400	–	0,18
	27	0,25 à <0,50	0,32	0,36	2 133 523	2 366 766	7 256	23	0,31
	28	0,50 à <0,75	0,52	0,62	1 203 002	1 221 237	6 762	152	0,49
	29	0,75 à <2,50	1,49	1,48	3 736 213	3 980 345	44 900	1 118	1,11
	30	2,50 à <10,00	5,60	4,90	3 522 154	3 663 999	158 966	9 424	4,08
	31	10,00 à <100,00	26,71	30,48	1 381 700	1 466 847	327 886	175	21,03
	32	Total	1,50	3,10	24 238 565	26 039 513	555 694	10 896	1,88
Autres expositions de détail									
	33	0,00 à <0,15 %	0,07	0,07	718 453	742 984	582	1	0,08
	34	0,15 à <0,25	0,20	0,20	354 053	361 652	549	15	0,17
	35	0,25 à <0,50	0,35	0,33	496 921	457 285	1 383	17	0,29
	36	0,50 à <0,75	0,53	0,61	253 247	264 469	1 354	100	0,50
	37	0,75 à <2,50	1,50	1,41	906 551	926 434	9 966	552	1,01
	38	2,50 à <10,00	5,71	4,83	499 673	556 414	19 112	1 203	3,71
	39	10,00 à <100,00	26,45	23,70	162 957	174 876	26 162	897	16,74
	40	Total	3,29 %	2,88 %	3 391 855	3 484 114	59 108	2 785	1,66 %

¹ La Banque définit un défaut comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail.

Glossaire – Bâle

Actifs pondérés en fonction des risques

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous. Pour les exercices 2014 à 2018, l'utilisation de différents facteurs scalaires pour le rajustement progressif de la valeur du crédit a résulté en trois expressions de la composante actifs pondérés en fonction des risques de chaque ratio de fonds propres. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Pour l'exercice 2019, le RVC a été entièrement intégré.

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard (AS)

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche de mesure avancée (AMA)

Approche standard

Pour le risque de marché

Approche standard

Approche des modèles internes (AMI)

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.
- Selon cette approche, les banques utilisent leur propre système interne de calcul du risque opérationnel fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs pour calculer les fonds propres exposés au risque opérationnel.
- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).
- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

Expositions garanties par l'immobilier résidentiel
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles
Autres expositions aux produits de détail

Expositions aux produits autres que de détail

Entreprises
Emprunteurs souverains
Banques

Catégories d'expositions :

Montant utilisé
Montant non utilisé (engagement)
Transactions assimilables aux pensions
Dérivés négociés hors Bourse
Divers – hors bilan

Paramètres du risque de crédit selon

l'approche NI avancée :

Probabilité de défaillance (PD)
Exposition en cas de défaillance (ECD)
Perte en cas de défaillance (PCD)

- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.
- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).
- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés. Selon la version définitive de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, le RVC a été mis en œuvre en 2014 et a été entièrement intégré en 2019.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.

Réserve de fonds propres anticyclique

- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluation internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
ARC	Atténuation du risque de crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
ASC	Annexe de soutien au crédit	MMI	Méthode des modèles internes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	Négl.	Négligeable
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NHB	Négocié hors Bourse
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NI	Notations internes
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Canada	NRE	Notation de risque-emprunteur
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	s. o.	Sans objet
CCA	Contrepartie centrale admissible	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
EPF	Exposition potentielle future	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	VaR	Valeur à risque